

# Le Touvet mag

## DOSSIER

# Le budget de la commune



Regards sur ... page 32

« LA MAISON GIROUD »



# À NOTER

## PERMANENCES DES ÉLUS

### Mairie du Touvet

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus le week-end et les jours fériés au **06 87 76 15 09**

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

**Laurence THÉRY**, maire, délégation développement économique et finances.

**André GONNET**, 1<sup>er</sup> adjoint, délégation travaux et réseaux.

**Annie VUILLERMOZ**, 2<sup>e</sup> adjointe, délégation solidarités vie scolaire et lecture publique.

**Michel NOLLY**, 3<sup>e</sup> adjoint, délégation vie associative.

**Dominique GUILLON**, 4<sup>e</sup> adjointe, délégation vie culturelle et patrimoine.

**Cécile BACHELOT**, 5<sup>e</sup> adjointe, délégation urbanisme.

**Adresse mél** : mairie@letouvet.com

**Adresse web** : www.letouvet.com

**Tél.** 04 76 92 34 34 - **Fax** 04 76 92 34 30

• le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

• le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

#### Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

#### Réservation de salles auprès de

Dolorès Massias

• à la maison des associations, le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h, **Tél.** 04 58 00 50 37

**Par mél** resasalles@letouvet.com

#### Conseils municipaux

Tous les deux mois, salle du conseil de la mairie.

### Député de l'Isère

**Pierre Ribeaud** - secrétariat parlementaire.

77, place de la Mairie - 38660 LA TERRASSE.

**Tél.** 04 76 92 18 96 - **Fax** 04 76 92 18 98.

**Mél** pierre.ribeaud@orange.fr

### Conseillers départementaux

**Martine Kohly** : martine.kohly@isere.fr

**Christophe Engrand** : christophe.engrand@isere.fr

Permanences à la maison de territoire à Bernin, chaque premier mardi du mois de 15h30 à 17h30, sur rendez-vous. **Tél.** 04 76 00 38 49 (secrétariat)

### Gendarmerie - brigade du Touvet

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

**Tél.** 04 76 08 45 94 - **Fax** 04 76 92 34 94.

### Au quotidien vous pouvez contacter

**Le service vie scolaire** au 04 76 92 34 37.

**L'école maternelle**, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70.

**L'école élémentaire**, directeur Jean-Michel Vivant, au 04 76 71 72 46.

**La psychologue scolaire**, Agnès Hathout, au 04 76 08 55 86.

**Le collège La Pierre-Aiguille**, principal Daniel Kotowsky, au 04 76 08 40 70 - **Fax** 04 76 08 58 52.

**L'accueil de loisirs** au 04 76 92 36 11.

**Le relais d'assistantes maternelles**, Amandine Millioz, au 06 33 49 49 01.

**La halte-garderie** au 04 76 08 45 35.

**La salle du Bresson**, au 04 58 00 50 37 (mercredis après-midi et vendredis matins).

**Les services techniques** au 04 76 99 75 56.

**Le service urbanisme** au 04 76 92 34 36.

Permanences les lundis et vendredis de 9h à 12h et sur rendez-vous les lundis et vendredis après-midi.

### Bibliothèque municipale

Avenue Fernand Gras - 38660 Le Touvet

**Tél.** 04 58 00 50 27. La bibliothèque est ouverte au public, le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30. Horaires pendant les vacances : le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30.

### La Poste

Le lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 ; le mardi de 9h30 à 12h00 et de 14h15 à 16h45 ; le jeudi et le samedi de 9h30 à 12h00.

### Logement

L'Adil (Association départementale d'information au

logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4<sup>e</sup> jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00.

Siège social : 2, boulevard Maréchal Joffre 38000 Grenoble

**Tél.** 04 76 53 37 32.

Deux associations peuvent aussi vous renseigner :

• Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

• Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2<sup>e</sup> vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. **Mél** mlamy.hd@wanadoo.fr.

### Les marchés du Touvet

Tous les samedis à partir de 8h00, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité.

Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'église.

### Action sociale

#### Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS assure une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous.

**Tél.** 04 76 92 34 34 - **Mél** ccas@letouvet.com.

#### Point info Autonomie Personnes âgées

Une permanence est assurée par Marie-Christine Gomes à la mairie chaque mercredi de 10 heures à 12 heures, avec ou sans rendez-vous.

**Tél.** 04 76 92 34 34.

#### Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare.

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

• le vendredi de 8h45 à 11h45

**Tél.** 0 811 01 01 38.

#### Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de

Pontcharra au 04 76 97 32 52.

#### Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Agent de la Sécurité sociale : Madame Catherine Gilhard Delev, un mercredi sur deux (semaine paire) de 14h00 à 16h00 à la mairie.

#### Caisse de retraite

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2014, la permanence retraite n'est plus assurée au Touvet. Les futurs retraités sont désormais reçus au Point accueil retraite de Pontcharra du lundi au jeudi sur rendez-vous.

**Tél.** 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile ou une box).

#### CARSAT service social (anciennement CRAM)

Le 2<sup>e</sup> mardi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

**Tél.** 04 76 12 19 24.

#### Mission locale

Site d'accueil à Pontcharra, Village d'entreprises du Breda

• lundi et vendredi de 9h à 12h

• du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

**Tél.** 04 76 08 08 70.

#### Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

• Aurélie Masnada vous accueille sur rendez-vous à la mairie de Goncelin tous les mercredis de 9h à 12h.

• Permanence téléphonique : Vous pouvez la joindre du lundi au vendredi 8h30 - 11h30 au 04 76 92 18 82.

### Divers

#### Permanence avocat conseil

Mairie de Goncelin.

**Tél.** 04 76 71 78 75.

#### Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Palais de Justice place Firmin Gautier - Grenoble

**Tél.** 04 76 15 10 36 **Fax** 04 76 44 22 05.

#### Conciliateur de justice

Roselyne Marty tient ses permanences à la mairie du Touvet le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> jeudi du mois, de 9h à 12h, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie.

**Tél.** 04 76 92 34 34

#### Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 16h30 à 18h00 sur rendez-vous.

#### Notaire-conseil

Maître Peysson est installé au 726, Grande rue au Touvet.

**Tél.** 04 76 90 70 06.

#### Société protectrice des animaux (SPA)

ZA de la vallée 38140 Renage

14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes

**Tél.** 04 76 91 02 40

#### Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 Le Touvet

Correspondant : Mme Eliette LE COZ.

**Tél.** 04 76 08 45 87 - **Fax** 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• lundi et mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00

• jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

### Propreté urbaine

#### Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 4h00 à 11h00

Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 11h00

Rappel : merci de sortir votre bac la veille du ramassage

#### Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu, à la salle du Bresson, à la Conche (en face de Netto), avenue Fernand Gras, et à la déchetterie du Touvet.

**Déchetteries**, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, **Tél.** 04 38 72 94 30 / [www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr) (rubrique 100% pratique)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). **Attention, la déchetterie de Crolles n'accepte plus l'amiante.**

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> mai). **Tél.** 04 76 08 25 96

-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> mai). **Tél.** 04 76 04 82 74

### Bon voisinage

#### Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral régit l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h

• le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

• le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

#### Feu de végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts.

### Se déplacer

**En autocar** : [www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr) ou [www.transisere.fr](http://www.transisere.fr)  
Allô Grésivaudan : 0 800 941 103 ; Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

**En train** : [www.ter-sncf.com/rhone-alpes](http://www.ter-sncf.com/rhone-alpes) (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

### Éclairage public

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement contacter les services techniques communaux au 04 76 99 75 56 ou la mairie au 04 76 92 34 34, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

### Permanences «infos-énergie»

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : **Tél.** 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes. [www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr)

### Urgence

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde : 0 810 15 33 33

• Pharmacie de garde : 3915

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véolia : 09 69 32 34 58



Madame, Monsieur,

Le vote du budget est un acte fort dans la vie des collectivités. C'est le moment où la municipalité réaffirme ses priorités politiques et exprime financièrement sa capacité à les mettre en œuvre. Ce vote est précédé au Touvet, au cours du conseil municipal, d'un vote du compte administratif, qui rend compte, à l'ensemble des élus, de l'exécution du budget de l'année précédente. Malgré un contexte budgétaire difficile et une conjoncture atone, la municipalité a présenté des résultats largement excédentaires, grâce à une bonne gestion en 2015, et grâce aux efforts consentis par tous. Le Trésor Public, représenté par Eliette LeCoz, a validé la sincérité des comptes. C'est le dossier que nous vous proposons de découvrir dans cette édition de Printemps du Touvet Mag.

Le budget 2016, pour que la commune demeure un rempart contre les inégalités sociales, économique, éducatives, traduit une politique d'inclusion forte et fait des politiques d'action sociale menées au Touvet une priorité absolue. Pour améliorer et sécuriser au quotidien les déplacements, les travaux d'aménagement de la Grande rue ont été budgétés en 2016. Tous les usagers ont été pris en compte dans la concertation engagée depuis 3 ans, les piétons, les personnes à mobilité réduite, les riverains, les usagers des services publics, les commerçants de centre bourg.

Pour nous inscrire dans un Touvet agréable à vivre, aujourd'hui et demain, pour préserver nos ressources naturelles, faire des bâtiments économes en consommation énergétique, favoriser le développement des énergies renouvelables et poursuivre la modernisation de l'éclairage public, c'est plus d'un million et demi d'euros qui va permettre de construire des bâtiments exemplaires, au Bresson notamment, d'en réhabiliter d'autres, d'enfouir des réseaux aériens, de poursuivre l'extinction nocturne et le plan de mise en accessibilité des bâtiments.

Ce budget consolide un Touvet rassemblé avec le maintien et le développement d'événements communaux maintenant installés, comme la Fête de la musique, Macadam, le festival Place Libre, Plantes et jardins... Et vise à en faire émerger d'autres en valorisant le cadre patrimonial exceptionnel de la commune. C'est le sens du soutien apporté à toutes les initiatives associatives autour d'un projet commun.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération.

**Laurence Théry**  
Maire du Touvet

- 2-3 **À NOTER / ÉDITO**
- 4-13 **DOSSIER**  
Budget de la commune
- 14-16 **SOLIDARITÉS**
- 17-21 **CULTURE - VIE DE LA COMMUNE**
- 22-23 **ENVIRONNEMENT**
- 24-25 **COMMUNICATION & CONCERTATION**
- 26-27 **CONSEIL MUNICIPAL**
- 28 **EXPRESSIONS POLITIQUES**
- 29 **TRAVAUX**
- 30-31 **ECONOMIE**
- 31 **ÉTAT-CIVIL**
- 32 **REGARDS SUR...**  
« La maison Giroud »

**Directeur de la publication :** Laurence Théry

**Rédaction :** Laurence Théry, Marie-Ange Decornet, Christelle Fergeau, Brice Laguionie, Franck Pourchon, Adrian Raffin, Annie Vuillermoz, Stéphanie Wyon.

**Photos :** Christelle Fergeau, Bénédicte Bescher, Brice Laguionie, Franck Pourchon, Jean-Claude Sambain, Marc Tassan.

**Conception, mise en page :** Christelle Fergeau

**Imprimerie :** Technic color - Ce numéro a été tiré à 1 600 exemplaires Imprimé sur du papier recyclé

**Le contexte budgétaire**

Le projet de loi de finances pour 2016 affiche un triple objectif pour répondre aux défis posés par la crise économique et sociale à laquelle la France est confrontée depuis 2008 : le financement de priorités fortes pour l'éducation, la culture, la jeunesse, la recherche, la santé, la sécurité, la défense, la justice et 12 500 postes créés, une diminution des prélèvements d'un montant de 38 milliards d'euros pour les entreprises et les familles, la poursuite du plan de réduction du déficit public et une économie de 50 milliards d'euros programmée.

Ce dernier mouvement affecte particulièrement les collectivités locales puisqu'elles participent à hauteur de 11 milliards à ce plan d'économies nationales.

**Les incidences pour la commune**

Pour la troisième année consécutive, Le Touvet subit une diminution de ses recettes. Dans le prolongement de la perte de 71 000 € de dotations en 2015, en recettes de fonctionnement, la perte en 2016, au titre de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité rurale, est estimée 70 000 € en moyenne.

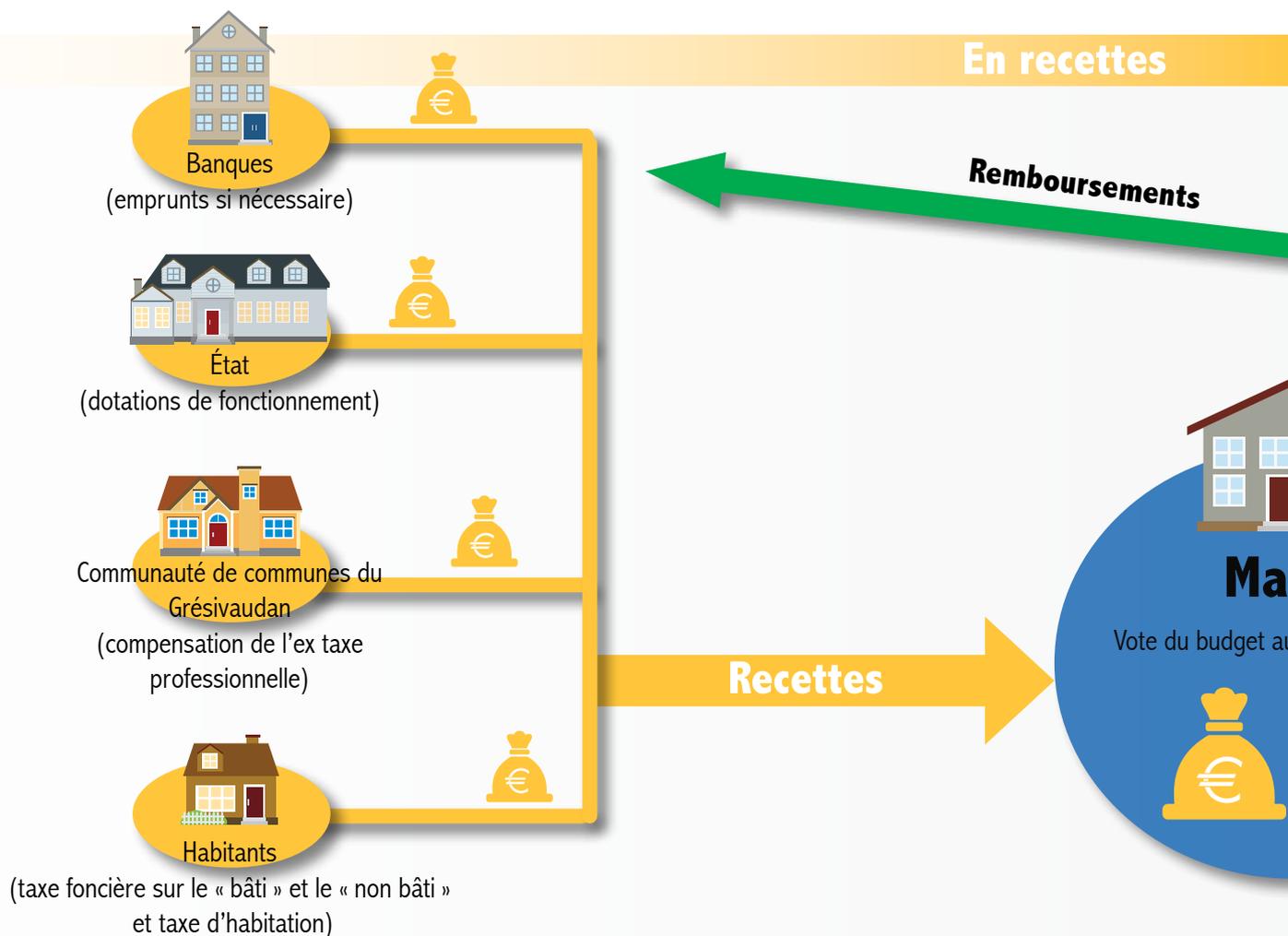
A cette perte de recettes en provenance de l'État s'ajoute la diminution programmée de la Dotation de solidarité versée par la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG). Pour Le Touvet, à une première diminution en 2015 de 25 000 € succède une réduction en 2016 de 30 000 € environ.

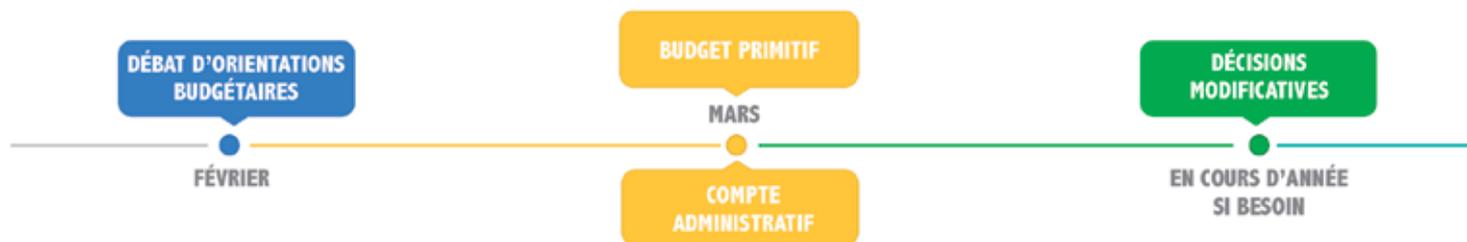
En 2016, la réduction des dotations de l'État et de la CCPG devrait donc représenter une perte de recettes estimée entre 90 000 € et 120 000 €.

**Résultats 2015 et grandes tendances 2016 pour la commune**

L'année 2015 a été marquée par le respect des engagements pris à la même époque l'année dernière. Le Compte Administratif 2015 a permis de dégager un résultat à la hauteur des prévisions budgétaires. L'année 2016 doit être à nouveau une année d'effort, pour consolider le budget de fonctionnement et intégrer de nouvelles baisses de recettes. Mais au regard des bons résultats constatés, les marges d'auto financement de la commune permettent de prévoir de forts investissements cette année encore.

## La décomposition du budget : un retour pas à pas sur les mécanismes budgétaires et la situation du Touvet

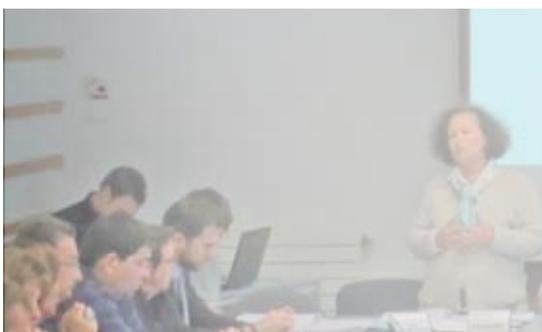




## Débat d'Orientations Budgétaires

Depuis 2008 et conformément aux dispositions du règlement intérieur voté le 28 avril 2014, les orientations budgétaires de l'année à venir, adossées aux premières tendances du résultat de l'année précédente, font l'objet d'un débat au Conseil municipal. Au-delà des obligations législatives imposées aux communes de plus de 3500 habitants, la municipalité fait le choix de croiser le plus largement possible les points de vue au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions pluriannuelles de la situation financière de la collectivité. Ce DOB est bien sûr le moyen de rappeler les axes forts de la politique communale et les priorités politiques de la municipalité.

Tout savoir sur le DOB, [www.letouvet.com](http://www.letouvet.com), rubrique Vie municipale/Démocratie locale.



## Compte Administratif

L'ordonnateur (la municipalité) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a réalisées. A la clôture de l'exercice budgétaire, au 31 janvier de l'année N+1, soit en 2016 pour ce qui a été dépensé en 2015, le maire établit un compte administratif du budget principal et des budgets annexes\*. C'est le « résultat », la différence entre les recettes et les dépenses. Quand ce résultat de la section de fonctionnement est excédentaire, ce « bénéfice » permet de financer les investissements sans emprunter. C'est le cas au Touvet pour l'exercice 2015.

(\*Au Touvet il y a deux budgets annexes, celui de l'eau et celui du CCAS. NDLR).

## Budget Primitif

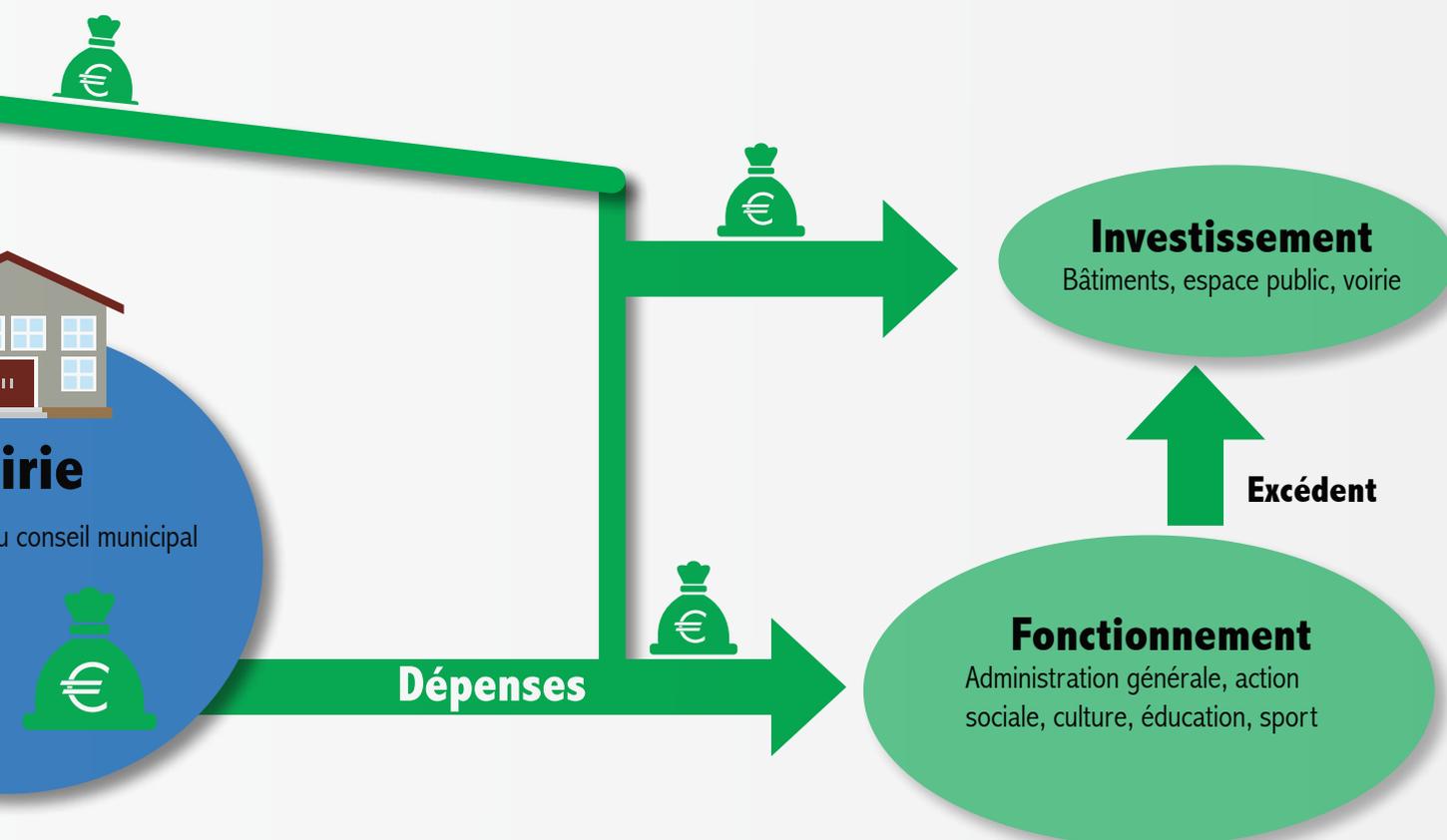
Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, qui doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Ainsi, l'ordonnateur (la municipalité) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Du point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, avec une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections est équilibrée. Les recettes égalent les dépenses.

## Décisions Modificatives

Les prévisions inscrites au Budget Primitif (BP) peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante. Le conseil municipal vote alors des Décisions Modificatives (DM). Dans certaines collectivités, un budget supplémentaire est établi généralement au second semestre de l'année. Il a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent.



## En dépenses



# Budget général : compte administratif

## Un résultat largement excédentaire

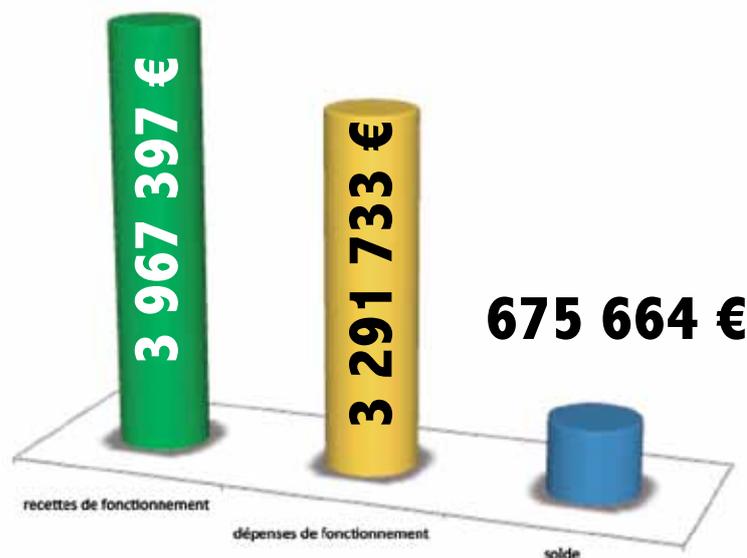
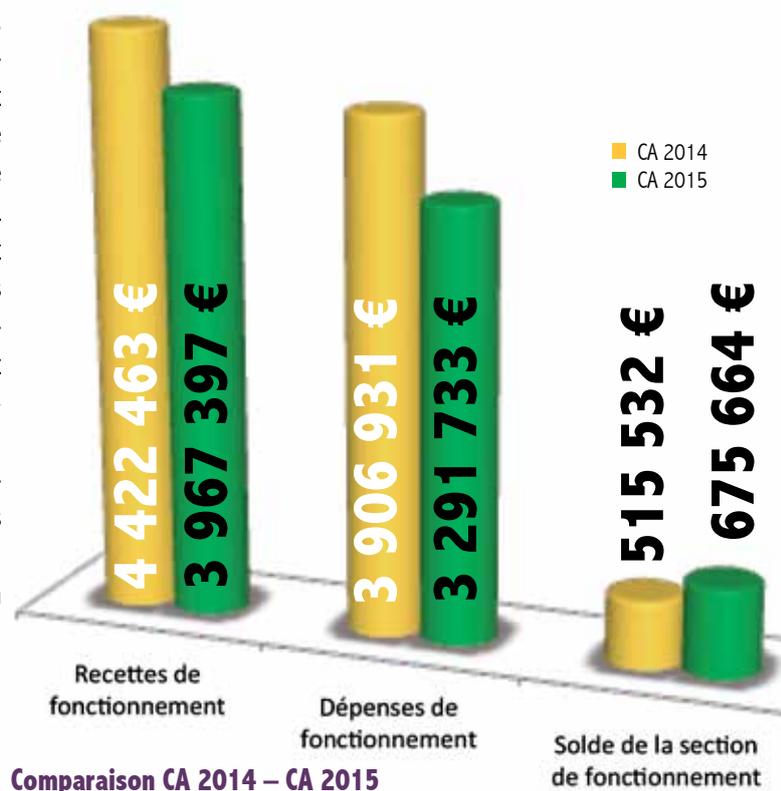
La dynamique enclenchée en 2008 et amplifiée ces dernières années a porté ses fruits en 2015. L'attention particulièrement vigilante portée à l'évolution des dépenses de fonctionnement a permis de dégager un résultat de fonctionnement suffisant pour continuer à mener une politique d'investissement ambitieuse. L'exécution du budget 2014 avait permis de dégager un excédent de fonctionnement capitalisé de 630 000€.

Corrélativement à une diminution de recettes de 10 %, la baisse des charges à caractère général s'élève à 17 % soit un montant de dépenses de 694 000 € contre 839 000 € dépensés en 2014 et 700 000 € budgétés au BP 2015. La réduction de charges (chapitre 11) s'est opérée grâce aux renégociations de contrats, à la baisse ou à la disparition des contrats de locations, à la substitution des contrats d'entretien, à l'acquisition ou la mutualisation de matériel loués, à la diminution des consommables, au développement de pratiques respectueuses de l'environnement et productrices d'économies, à la progression systématique

des gains énergétiques. La réduction des consommations énergétiques est interdépendante de l'entretien des bâtiments communaux engagé depuis 2008 mais aussi liée à de nouveaux investissements permettant de réduire les charges de fonctionnement de bâtiments trop énergivores.

Les charges de personnel sont contenues et s'élèvent à 1 756 620 €, une quasi-stabilité de 0,32 % par rapport à 2014, alors même que chaque année, les dépenses de personnel augmentent mécaniquement de 3 % environ, compte tenu du régime de la Fonction Publique et des décisions prises par l'État qui impactent directement les « traitements » (salaires - NDLR) des agents des collectivités. Dans ces conditions, l'objectif minimal est, dans un

premier temps, de stabiliser les dépenses de personnel puis, par des évolutions d'organisation, de chercher à les diminuer ; que ce soit par la mutualisation ou le transfert à la communauté de communes, la réorganisation interne des tâches et les départs non remplacés, les changements de pratiques.



Résultat de l'exercice 2015 de la section de fonctionnement

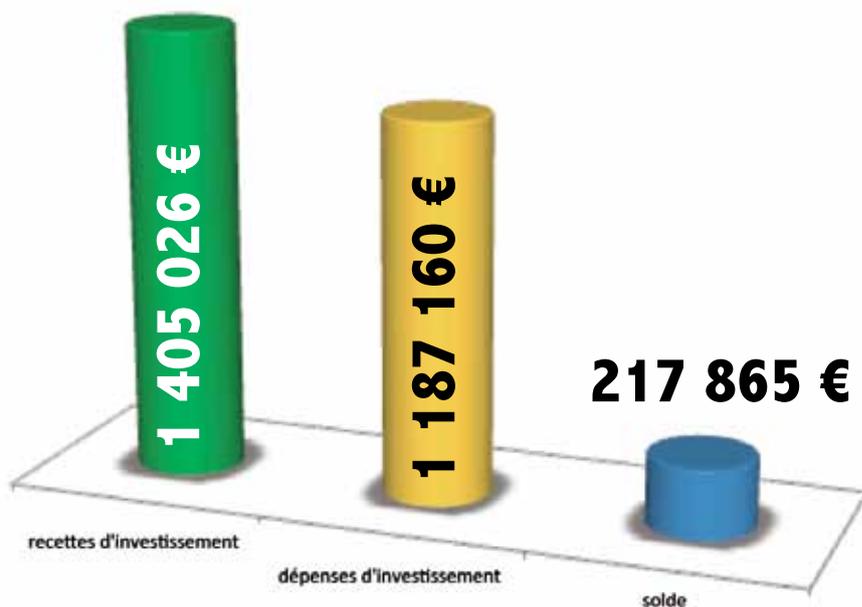
Le compte administratif 2015 présente un résultat excédentaire de 675 663, 70 € et un résultat de clôture de fonctionnement cumulé des années antérieures de 903 001, 06 €.

Ainsi, le Conseil municipal a choisi d'affecter 700 000 € de l'excédent de fonctionnement capitalisé à verser à la section d'investissement (sur les 903 001, 06 € réalisés) et de conserver 203 001, 06 € en report dans la section de fonctionnement, pour pallier les éléments conjoncturels de la section de fonctionnement.

L'élaboration du volet recettes de la section investissement obéit depuis plusieurs années à une construction prudente. Le budget n'est élaboré que sur la base des ressources propres de la commune et des recettes certaines. En parallèle, la collectivité se mobilise fortement pour rechercher des recettes extérieures, qui viennent améliorer la capacité totale d'investissement. La gestion financière de la commune permet, chaque année, de dégager un haut niveau d'autofinancement des dépenses d'investissement. L'aménagement de la zone d'activité et la politique foncière de la commune permettent également d'assurer annuellement des recettes importantes. Les ressources fiscales constituent le troisième volet des recettes d'investissement de la commune. Elles sont, elles aussi, directement liées au dynamisme des politiques

de la commune. Les dépenses traduisent le dynamisme de la commune et la volonté politique de se doter d'équipements publics de qualité.

**Ainsi en 2015, la section d'investissement du budget général fait apparaître un excédent de clôture de l'année d'un montant de 217 865,15 €**



## Les dépenses d'investissement ont permis de réaliser en 2015 nombre d'équipements dans la commune





Aménagement et accessibilité de la mairie 39 601 €



Pôle artistique et culturel 226 390 €



Standard - Informatique - Logiciel 32 646 €



Travaux de voirie 25 775 €



Eclairage public 13 529 €



Foncier 23 551 €



Matériel des services techniques 63 122 €



Petit patrimoine 17 650 €



Bâtiments communaux 25 374 €

# Budget général : le Budget Primitif 2016

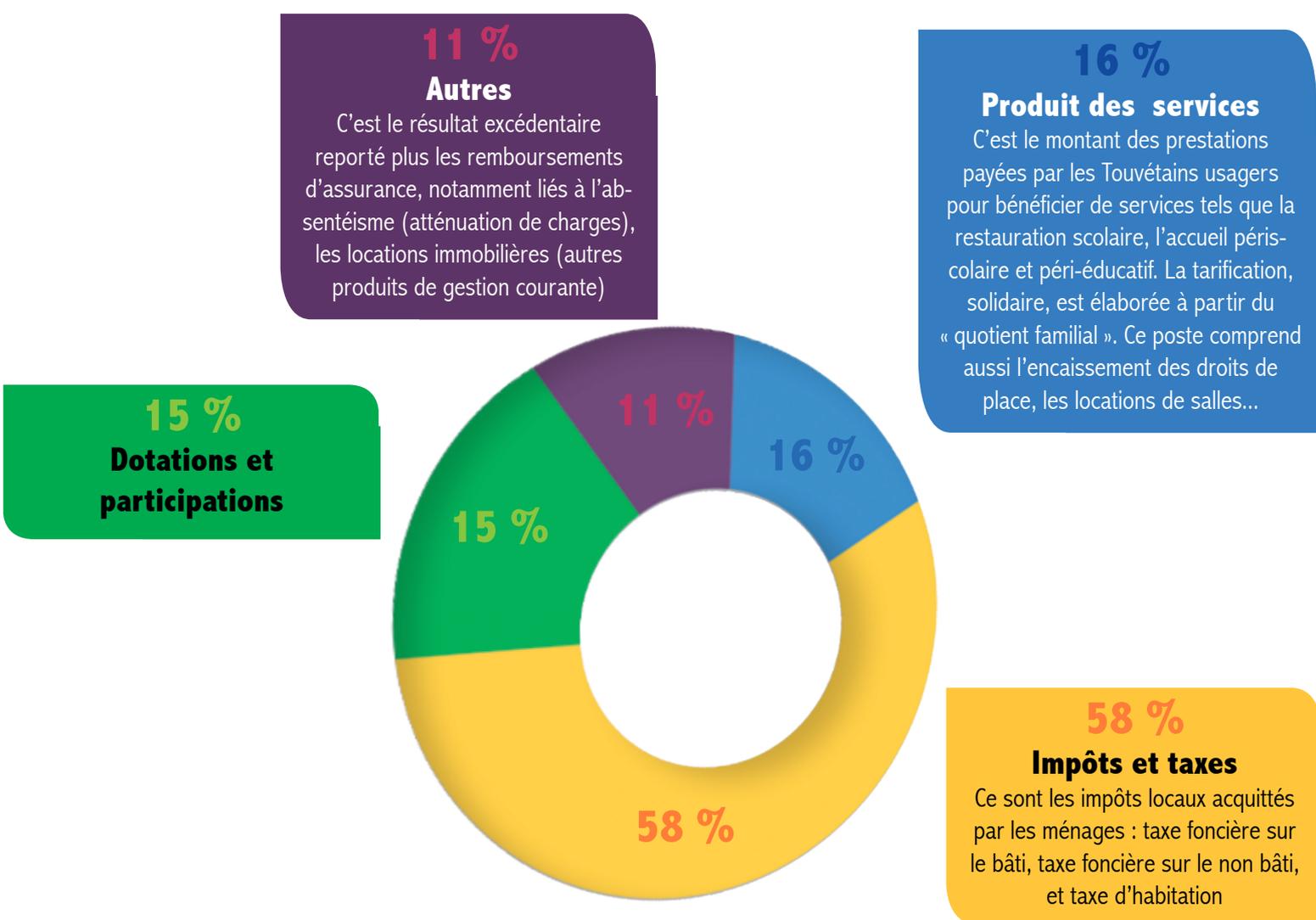
## Des recettes de fonctionnement en baisse

La réduction des dotations de l'État s'opère principalement par le biais de la Dotation Globale de Fonctionnement. Après avoir reculé de 3,3 % en 2014 et 8,8 % en 2015, elle doit encore baisser de 9,2 % en 2016 sur le plan national. Au total, depuis 2013, l'enveloppe annuelle aura diminué de près de 75 000 €. Cette année la baisse de dotation

de solidarité communautaire versée par la Communauté de communes du Grésivaudan se poursuit, avec une nouvelle diminution de 30 000 €.

Les réponses apportées par les collectivités face à cette situation diffèrent évidemment. La municipalité a affiché ses priorités : ne pas augmenter ni les impôts ni le prix de l'eau,

maintenir la qualité de service public offert aux usagers et ne pas augmenter les tarifs des prestations. Au Budget Primitif 2016, pas de changement par rapport à l'exercice 2015. Le périmètre d'intervention du Centre Communal d'Action Sociale est préservé et son budget reconduit à l'identique.



**Pas de hausse de la part communale des impôts locaux.**

Pour la 7<sup>e</sup> année consécutive, les taux d'imposition restent stables au Touvet. Il s'agit de la part communale, les bases, elles, augmentent et les parts des autres

collectivités peuvent aussi être revues à la hausse. Ainsi vous pouvez voir le montant de vos impôts augmenter même si la part communale est contenue.

# Un effort supplémentaire de maîtrise des dépenses

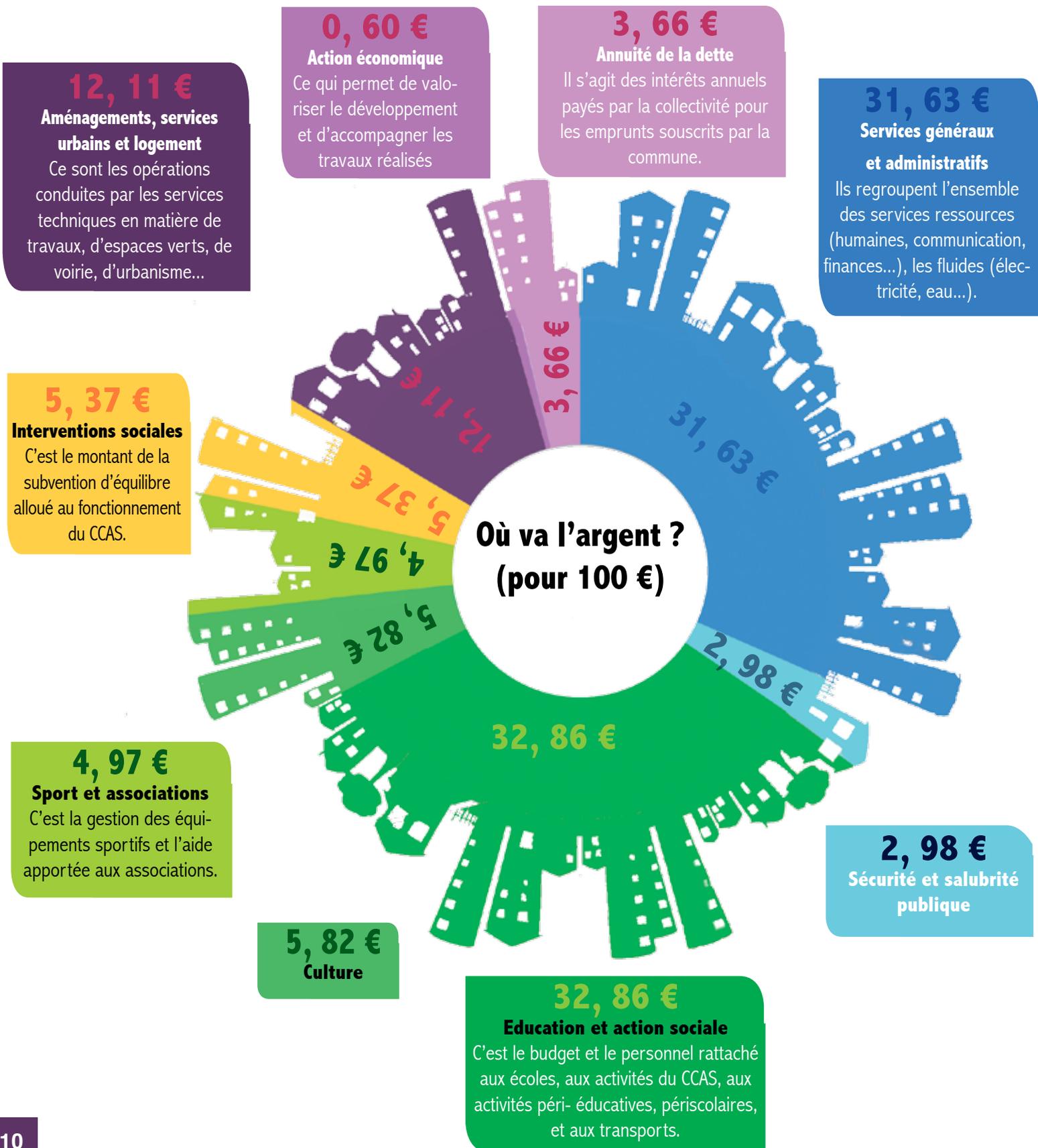
Engagé depuis deux ans, l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement se poursuit. L'objectif vise à diminuer encore un certain nombre de charges et à les stabiliser pour compenser les baisses de recettes et maintenir un niveau d'épargne brute qui permette de rembourser le capital de la dette de la commune et de maintenir un

haut niveau d'autofinancement des investissements.

En 2016, il est prévu au budget de diminuer encore les charges à caractère général de 35 000 € pour s'établir à 674 912 €, toujours grâce aux économies prévues dans le fonctionnement des services et de stabiliser les charges de personnel à hauteur

de 1 756 000€. Ces efforts imposent un grand engagement de la part des agents de la collectivité. Sans leur mobilisation et leur capacité à s'adapter au changement, rien ne pourrait se mettre en œuvre.

Les dépenses pour le secteur associatif et pour le Centre communal d'action sociale (CCAS) restent stables.



# En résumé, les faits marquants du BP 2016 en fonctionnement

Recettes		Dépenses	
Diminution des dotations de l'Etat	- 75 K€	Réduction des charges à caractère général	- 35 K€
Diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire	- 30 K€	Augmentation du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)	+ 22 K€
Diminution des recettes de l'article 74718	- 50 K€	Réduction des autres charges de gestion courante	- 65 K€
Augmentation des recettes fiscales	20 K€	Réduction des charges financières	- 45 K€
<b>Solde</b>	<b>- 135 K€</b>	<b>Solde</b>	<b>- 123 K€</b>

## Budget de l'eau : une situation complexe et maîtrisée

L'alimentation en eau potable et l'assainissement sont des défis pour les communes de taille modeste en France. Il est impossible de financer par le seul prix de l'eau payé par l'usager du service l'ensemble des travaux nécessaires. Ainsi les communes financent la création et l'entretien des réseaux indirectement par recours aux crédits du budget général et/ou à l'emprunt.

Le Touvet est confronté à cette double situation et l'urbanisation de la commune a longtemps été bloquée par le manque de

ressources en eau.

De nombreux travaux réalisés depuis 2008 sur la base du schéma directeur d'assainissement et d'eau pluviale se sont faits sans augmenter le prix de l'eau et donc ont été financés en grande partie par le budget général qui a porté des emprunts importants. Une partie de ces emprunts (un tiers) a été rebasculée ces deux dernières années sur le budget de l'eau pour rétablir une situation plus juste dans la perspective de la prise de compétence eau et assainissement par la communauté de communes à horizon

2018. Ainsi des travaux importants pourront encore être engagés cette année, grâce à la capacité du budget de fonctionnement à dégager de l'autofinancement.



### Vote des comptes administratifs et des budgets au Conseil municipal du 14 mars 2016

#### Budget général :

**Comptes administratifs et de gestion 2015**, excédent de clôture de l'année de 675 664 € en fonctionnement et de 217 865 € en investissement

*Délibérations adoptées à la majorité avec 5 oppositions.*

#### Affectation de ces résultats 2015

*Délibération adoptée à la majorité avec 2 oppositions et 3 abstentions.*

#### Adoption du budget primitif 2016

*Délibération adoptée à la majorité avec 2 oppositions et 3 abstentions.*

**Vote des trois taxes locales** maintenues au même taux

*Délibération adoptée à l'unanimité*

#### Budget eau et assainissement :

**Comptes administratif et de gestion**, déficit de clôture de 31 928 € en fonctionnement et de 6 964 € en investissement

*Délibérations adoptées à la majorité avec 5 abstentions.*

#### Affectation de ces résultats 2015

*Délibération adoptée à la majorité avec 5 abstentions.*

#### Adoption du budget primitif 2016

*Délibération adoptée à l'unanimité*

# En 2016, investir 1 700 000 € sans emprunter

L'épargne dégagée du budget de fonctionnement et les recettes d'investissement permettent de poursuivre ou finaliser les investissements prévus et d'avancer les projets structurants nécessaires au développement de la commune, au maintien des services publics, à la réhabilitation ou à la construction de nouveaux équipements et à l'amélioration du cadre de vie. Les dépenses sont financées par des ressources propres au Touvet en 2016 et traduisent la bonne santé financière de la commune. Le montant de remboursement du capital des emprunts souscrits par la commune doit diminuer significativement cette année, approximativement de 40 000 € à la suite

du transfert au budget de l'eau de l'emprunt de 1,1 million d'€ souscrit en 2011.

Le très haut niveau de solde d'exécution d'investissement reporté est sans nul doute une des meilleures garanties de la capacité d'autofinancement de la commune qui sera partiellement mobilisé en 2016 pour financer des travaux d'envergure, comme le réaménagement de la Grande Rue.

La commune est toujours fortement mobilisée dans la recherche de concours extérieurs. L'État a fait le choix de soutenir les collectivités locales dans leurs dépenses d'investissement. Ainsi, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est ouvert, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, aux dépenses d'entretien des bâtiments publics

et de la voirie. Le Gouvernement a annoncé un plan d'un milliard d'euros de soutien à l'investissement. Les subventions sollicitées de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, avec cinq dossiers déposés et la Dotation Territoriale du Département de l'Isère, avec sept dossiers déposés, permettent d'escompter des rentrées supplémentaires en investissement. Par prudence, ces recettes ne sont pas inscrites au BP puisque par définition elles ne deviennent certaines qu'à « notification » (courrier confirmant l'obtention de la subvention - NDLR). Elles représentent cependant en moyenne une recette cumulée de l'ordre de 200 000 à 300 000 € chaque année.

## Grande rue, des esquisses au démarrage des travaux

Après plusieurs réunions de concertation en ce début d'année avec les habitants du Touvet, les travaux d'aménagement de la Grande rue devraient débuter cet été. Ils sont prévus par tranches pour maintenir l'accès aux commerces. Les grands principes visent à maintenir le double sens et sécuriser les déplacements piétons. Ainsi, l'aménagement doit permettre de concilier la cohabitation piétons, voitures, vélos avec la mise en place d'une « zone de rencontre ». Les matériaux et les couleurs permettent de différencier les espaces : le piéton reste prioritaire sur l'ensemble de la voirie. Les aménagements paysagers investissent la rue et les places.

Des points d'apport volontaire vont également remplacer des zones de stockage d'ordures ménagères et de tri.

**Montant estimé des travaux**

**800 000 €**



### Calendrier prévisionnel

#### Etudes

De la sélection du bureau d'études à la concertation avec les commerçants et les habitants, cette phase s'achève avec la consultation des entreprises pour réaliser les travaux.

Fin 2015

Juillet 2016

**Chantier partie haute**  
de la place de l'Ecole à la place Plossu

**Chantier partie basse**  
de la rue de la Priola à la place de l'Ecole

Automne 2016

Hiver  
2016-2017

**Achèvement et livraison**  
date estimée

**Chantier**  
sur l'ensemble  
de la rue

Printemps 2017

# Site du Bresson, de nombreux projets



**L**e site du Bresson accueille l'ensemble des équipements sportifs de la commune : terrain de rugby, terrain de football, terrains de tennis, terrain de boules et de pétanque, terrain de basket, skate park et dans la salle, le dojo et les terrains de sports intérieurs (handball, futsal, basket, volley...).

Ce complexe particulièrement apprécié par les habitants fait l'objet de travaux réguliers d'entretien et de maintenance. Cette année, des aménagements plus importants vont être réalisés pour améliorer l'accueil des associations tout en réalisant des économies en améliorant les performances énergétiques des bâtiments.

A l'issue d'une large concertation menée avec les associations utilisatrices il est prévu de construire de nouveaux locaux pour le Rugby club Le Touvet-Pontcharra et un nouveau local de stockage pour les clubs de football, de réaliser un abri jeunes pour permettre aux grands adolescents et jeunes adultes d'avoir un lieu pour se réunir et se rencontrer. Pour accompagner la réfection de l'environnement de la salle, des abords et anticiper l'implantation de jardins familiaux en débat avec le Conseil des sages,

des travaux de sécurité et de réseaux route du Bresson sont également programmés. Enfin la réhabilitation du toit de la salle doit s'effectuer aussi cette année.



## Aménagements des bâtiments : anticiper l'avenir

**D**'autres investissements vont permettre de réduire les coûts de fonctionnement, comme la réalisation d'un abri pour les véhicules des services techniques, de renforcer le service public, comme l'acquisition foncière nécessaire à

la réalisation du projet de gendarmerie, de réhabiliter plus avant les bâtiments, comme les reprises de toiture de l'école élémentaire, ou d'accueillir de nouveaux occupants avec l'aménagement d'une partie du rez-de-chaussée de la Trésorerie pour intégrer

d'autres agents du Trésor Public et l'aménagement d'une classe à l'école élémentaire pour l'ouverture d'une classe supplémentaire.



## Accessibilité... Nouvelle étape

La municipalité du Touvet a fait de l'accessibilité un axe important de sa politique d'inclusion. Ainsi, dans le prolongement de l'élaboration de son Agenda d'Accessibilité Programmée validé par la Préfecture (Touvet mag - hiver 2015 NDLR), des aménagements plus « légers » sont progressivement réalisés. Cet hiver, les places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite ont été mises aux normes : retraceage des lignes bien sûr, mais surtout implantation d'une signalétique verticale souvent absente pour onze places de stationnement réparties dans la commune.



## De la musique, des oiseaux et des animations à la maison Saint Jean

La maison Saint-Jean est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), géré par l'association Marc Simian, situé au cœur du village. Elle compte une centaine de résidents. L'EHPAD est doté d'un « cantou », unité réservée aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. La municipalité



ne manque jamais une occasion de développer des partenariats tout au long de l'année et d'intégrer la maison Saint Jean à la vie locale. De la fabrication de décorations pour les fêtes de fin d'année à la présence des résidents sur le marché et dans les événements de la commune, les pensionnaires de l'EHPAD participent à de nombreuses actions intergénérationnelles dans le cadre des ateliers péri-éducatifs ou

avec la petite enfance.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) a d'ailleurs voté l'attribution d'une subvention d'un montant de 750 € pour l'achat d'une borne musicale Mélo qui permettra des usages variés autour de la musique. Une innovation née d'un constat

car dans un EHPAD la musique est souvent le seul loisir accessible à tous. La borne Mélo permet au quotidien la musique plaisir, la musique stimulation, la musique à visée thérapeutique.

Un EHPAD en plein bourg, c'est une chance pour les résidents qui peuvent participer à la vie du village. Si vous croisez des personnes âgées désorientées, errant dans



© Borne Mélo

les rues, avant d'appeler les pompiers ou les gendarmes, vous pouvez contacter la maison Saint Jean qui saura vérifier si cette personne est un de leurs résidents.

**Pour contacter la maison Saint Jean,  
Tél. 04 76 92 34 14.**

# « Abri sous la Dent », un nouvel hébergement d'urgence à La Terrasse



**L'**Abri sous la Dent (<http://asdrolles.fr>), association solidaire et humanitaire créée depuis 20 ans, accueille pour la nuit des personnes sans

domicile fixe.

L'association ouvre un nouveau lieu d'accueil place de la Cave à La Terrasse d'une capacité de trois places pour accueillir les personnes sans abri de l'agglomération et de la vallée et cherche des personnes bénévoles pour gérer cet accueil entre 18h30 et 20h30 et gérer le linge.

**Pour plus d'informations et pour vous faire connaître en tant que bénévole potentiel, contactez l'Abri sous la Dent : [contact\\_LT@asdrolles.fr](mailto:contact_LT@asdrolles.fr).**



## Le CCAS apporte une aide aux écoliers Maliens

**P**ortée par les étudiants de l'IUT de Valence, dont Antoine Carle habitant du Touvet, l'association Solidarité action Karangana vient en aide à la population d'une commune du sud-est malien regroupant neuf villages. Le but de l'association est de permettre la scolarisation des enfants des villages de la commune de Karangana dans les meilleures conditions avec du matériel scolaire adapté. Pour soutenir l'association, le CCAS lui a versé une subvention de 500 € qui permet d'aider 500 écoliers maliens.

**Vous pouvez transmettre vos dons à Association SAK-Mali – IUT de Valence – 51 rue Barthélémy de Laffemas – 26000 Valence - [www.sak.mali.online.fr](http://www.sak.mali.online.fr) - [sak.mali@yahoo.fr](mailto:sak.mali@yahoo.fr).**

## Vous pouvez aider Le Secours populaire français !



**A**ccès à la culture, aux vacances, aux sports et aux loisirs, aides alimentaire et vestimentaire, accès aux droits, prévention pour la santé, aide au logement, conseils juridiques, aides d'urgences, projets de réhabilitation et de développement à l'étranger, ... : le Secours populaire s'est donné pour mission d'agir contre la pauvreté et l'exclusion en France et dans le monde.

Pour apporter cette solidarité, le Secours populaire a besoin de dons financiers et matériels.

Il a également besoin de bénévoles. Apporter son aide peut se faire de multiples façons, chacun pouvant trouver une formule qui lui convient selon sa disponibilité, ses centres d'intérêt ou ses compétences. C'est aussi donner du sens à sa vie.

**Fédération de l'Isère du Secours populaire français, 8 rue des peupliers 38100 Grenoble - 04 76 23 64 60 ou [contact@spf38.org](mailto:contact@spf38.org).**



## De jeunes lycéens étrangers Colombiens et Allemands cherchent une famille d'accueil

**D**'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre échanges internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Anita, jeune Italienne, a 16 ans. Elle souhaite venir en France pour 6 mois à partir du 26 août 2016. Elle aime la plongée sous-marine et la natation. Lucia, jeune Allemande de 16 ans, a de nombreux hobbies : elle pratique le piano, le chant, aime cuisiner et jouer au tennis. Elle apprend le français depuis 3 ans. Mateo, Colombien de 15 ans, aime le sport et la musique. Il rêve aussi de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait pour lui donner la possibilité de mieux apprendre le français en immersion familiale et scolaire.

**Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». À la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, contactez l'association : CEI-Centre échanges internationaux - Andrée Arlin - 165 bis rue Joliot Curie - 69005 Lyon - Tél. 04 78 36 32 27 - [andarlin@numericable.fr](mailto:andarlin@numericable.fr).**

## Une accorderie au Touvet ?

**B**asé sur les mêmes principes qu'un système d'échanges local, le concept d'accorderie» développé à Pontcharra pourrait importer une antenne « Accord'heures ». Né au Québec en 2002, développé en France à partir de 2011, ce système d'échanges **solidaire innovant** lutte contre **la pauvreté et l'exclusion**, favorise **la mixité sociale** et redonne à tous du **pouvoir d'agir**. Il s'appuie sur la capacité de chacun à donner selon ses moyens et ses possibilités car nous sommes tous riches de talents divers à partager.

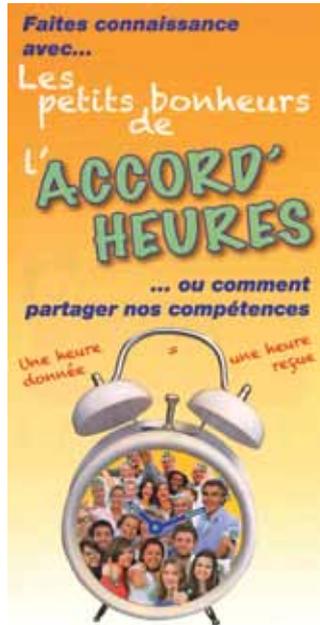
Cet échange de services repose sur le principe de **la gratuité** car le temps a la même valeur quel que soit le service rendu. Par exemple une heure d'aide pour du gros ménage est égale à une heure d'aide au jardin temps de déplacement compris. Les services des Accorderies sont de l'ordre du

**petit dépannage** qu'aucun corps de métier professionnel ne saurait assurer...

Une Accorderie s'inscrit sans le champ de l'économie sociale et solidaire pour tisser un réseau de relations entre ses membres, toutes classes sociales confondues, et permet aux personnes en difficulté de renouer des liens ou de sortir de l'isolement.

Le réseau des Accorderies de France [www.accorderie.fr](http://www.accorderie.fr) est soutenu par la fondation MACIF, la fondation Crédit Coopératif, le Secours Catholique, la Région Rhône-Alpes, etc.

Pour permettre à l'Accorderie de Pontcharra de s'installer au Touvet, la municipalité pourrait prêter un local et organiser une permanence dont la périodicité est à définir.



Une réunion d'information sera proposée prochainement.

**Pour plus d'informations, contacter [accord.heures@gmail.com](mailto:accord.heures@gmail.com), 07 82 81 06 79.**

## Gré'sy, une braderie réussie pour fêter le printemps

**G**résivaudan Synergies associatives permet de redonner une seconde vie à vos vêtements mais pas seulement...

- L'association GRE'SY crée des emplois grâce à la récupération des vêtements, lingerie, chaussures, bouchons.

- Elle accompagne les habitants du bassin du Grésivaudan en difficulté d'accès à l'emploi vers une reprise de vie professionnelle durable.

- Elle permet à des personnes à faibles revenus de s'approvisionner à un prix modéré

- Elle met en œuvre des solutions de revalorisation des produits confiés pour donner une seconde vie aux livres, jouets, textiles divers et autres objets sur le marché de seconde mains

- Elle met en œuvre des solutions de recyclage permettant de réduire au plus fort l'empreinte environnementale.

- Elle favorise l'économie circulaire dirigée vers le zéro déchet.

Pour célébrer le printemps, l'association a organisé une grande braderie solidaire dans la zone artisanale de Lumbin. Trois journées sans interruption ponctuées d'animations qui ont rencontrées un franc succès et permis à l'association de faire connaître son savoir-faire mais aussi de récolter des fonds.

**Pour plus d'informations, Gré'sy - [contact@gresy.fr](mailto:contact@gresy.fr) - Centre logistique de Lumbin ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 18h (fermé jeudi).**



## Ça s'est passé chez vous...



### Vœux 2016

Vous étiez nombreux à la salle du Bresson pour cette nouvelle cérémonie des vœux animée par les flûtistes de l'école de musique des Deux Rives.



**19 mars, la commémoration du cessez-le feu de la guerre d'Algérie**  
Anciens combattants et élus étaient réunis pour cette nouvelle commémoration.



### La MC2 est venue au Touvet

Cette année encore la municipalité a invité la MC2 au Touvet. Au programme, une pièce de théâtre « Les Algériens au café », pièce de la Compagnie Nomades Land mise en scène par Abou Elaidi. Une salle comble, un public ravi, une fois encore un joli succès.

## La commission urbanisme en visite

La loi Alur, votée en 2014, impose que les terrains disponibles dans une commune soient en grande partie construits avant de permettre toute ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation. Dans la commune, de nombreux espaces, mitoyens, enclavés, peu visibles, appelés « dents creuses », parfois non identifiés, peuvent permettre à des promoteurs de se rapprocher des propriétaires de ces terrains, d'imaginer des projets collectifs ou individuels très denses et de déposer des permis de construire, sans consulter ni la municipalité ni les riverains.

Pour garantir un développement urbain harmonieux au Touvet, première préoccupation de la municipalité en place, les élus ont proposé aux membres de la commission urbanisme de travailler sur une opération d'aménagement et de programmation (OAP) dans un secteur du centre bourg situé entre la rue de la Charrière et l'avenue Fernand Gras. Il s'agit pour la commune de préciser les conditions et les orientations d'aménagement de ce quartier, de définir des prescriptions

pour les plantations, le traitement des espaces collectifs, l'intégration paysagère. L'urbanisme de la zone devrait ainsi être maîtrisé. Les futures opérations de construction ou d'aménagement devront être compatibles avec l'OAP et en respecter les principes.

Ainsi, un samedi matin, les membres de la commission urbanisme, accompagnés par l'architecte conseil du CAUE, Laurent Louis

se sont déplacés dans le secteur pour visualiser son organisation actuelle. Au fil des déambulations, de nombreux riverains sont venus interroger les élus et les membres de la commission. Il s'agit d'une première étape dans l'élaboration de cette OAP à laquelle seront bien entendu associés les habitants au fil des étapes pour que le Touvet garde cet esprit village si cher à tous.

### 4<sup>e</sup> modification du Plan local d'urbanisme

Voté le 10 décembre 2007, le Plan local d'urbanisme de la commune du Touvet s'adapte à aux évolutions du contexte urbain, conformément aux principes de son PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) énoncés comme « une identité villageoise à haute valeur patrimoniale » et « un bourg vivant à taille humaine ».

Aujourd'hui, pour permettre aux documents d'urbanisme d'encadrer une gestion de l'urbanisme plus conforme à l'actualité urbaine et aux projets de développement ;

des modifications du PLU sont en cours de modification et seront réglementairement soumises à la population au cours d'une enquête publique. Dans les grandes lignes, il s'agit d'opérer des modifications graphiques ; de créer, modifier et supprimer des emplacements réservés ; d'adapter l'orientation d'aménagement de la « zone mixte du Bresson » et des dispositions du règlement.

Cette nouvelle modification permet d'adapter le PLU à la réglementation et de prendre en compte l'évolution des projets communaux à court et moyen terme.

# Les événements du printemps sont nombreux... Sortez vos agendas !

## Les Musiciens du Louvre, pour cette 8<sup>e</sup> édition,

sont accueillis dans la grande galerie du château du Touvet **le jeudi 19 mai**, pour un concert de « Violoncelles et de guitare baroque ». Compositeurs et violoncellistes, Barrière et Boccherini sont deux virtuoses reconnus au 18<sup>e</sup> siècle. Chacun dans son style. Adeptes des prouesses techniques, le Français écrit des pièces complexes, tant dans le doigté que dans le maniement de l'archet. L'italien, de son côté, compose des œuvres caractérisées par leurs traits diaboliquement rapides, dans un registre aigu pour lequel il utilise la clé de sol, habituellement réservés au violon.

Billetterie à l'accueil de la mairie, aux heures d'ouverture.

*Les Musiciens du Louvre sont subventionnés par le Département de l'Isère, la Région Rhône-Alpes, le Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Rhône-Alpes).*

**Rendez-vous à 20h30 au Château du Touvet pour profiter de ce moment musical chaque année exceptionnel.**

**Tarif normal : 12 €, tarif minoré** pour les publics dans des situations spécifiques : chômeurs, étudiants, moins de 18 ans, bénéficiaires des minimas sociaux : **8 €** (Un justificatif vous sera demandé au moment du paiement à l'accueil de la mairie)



## 28 mai, nouvelle édition de Macadam peinture

Cette année encore Macadam Peinture permet à tous de créer en toute liberté dans l'espace urbain. L'occasion de partager, de découvrir et de laisser libre cours à son imagination.

De 13h30 à 18h30, l'espace public n'est plus qu'un lieu de création pour éveiller la créativité de chacun avec des techniques simples. Une après-midi pour réaliser des œuvres collectives et intergénérationnelles.

Des ateliers où le contexte urbain devient prétexte et support de l'imaginaire :

- atelier craie et acrylique sur le bitume
- tag du mobilier urbain et végétal avec des



# Plantes et jardins, le 5 juin au château du Touvet

Chaque année, dans le cadre de la manifestation nationale des Rendez-vous aux jardins, en partenariat avec Isabelle et Bruno de Quinsonnas, propriétaires du Château du Touvet, la municipalité consacre une journée aux plantes, aux arbustes, à l'artisanat et à la découverte de techniques de jardinage. L'édition 2016 de Plantes et jardins est placée sous la thématique des couleurs au jardin.

Plantes rares, bulbes, rhizomes, plantes aquatiques : au fil des stands, les visiteurs découvrent la variété de la nature. L'occasion aussi de glaner, le long des allées, des idées de décoration de jardins ou de balcons et les stands des producteurs, pépiniéristes et artisans présents.

Tout au long de la journée, des ateliers et des animations sont organisés pour découvrir de nouvelles techniques de jardinage, recueillir des conseils de professionnels ou juste déambuler.

**Plus d'informations sur le site internet**  
[www.letouvet.com](http://www.letouvet.com)

## Au programme

- atelier « Taille des rosiers et arbres fruitiers » avec Laurent Maletas, pépiniériste, à 10h et à 16h
- démonstration de taille de « topiaires » par Hervé Meneboo, jardinier du château à 10h30
- atelier « Comment avoir de beaux fruits » avec Bernard Vesco, pépiniériste à 12h
- savoir-faire au potager par Hervé Meneboo, jardinier du château à 14h30
- balade botanique « Plantes médicinales sauvages » avec Ulrike Ahme, herboriste, à 14h
- conférence sur « l'eau de la Reine de Hongrie », un mélange ancien d'huiles essentielles aux nombreuses vertus, par Profils olfactifs à 16h
- atelier floral proposé Roxane Mestrel, fleuriste de 14h à 17h
- atelier enfants « Les couleurs au jardin » à 14h30 - Sur réservation 04 76 08 42 27
- atelier d'initiation au dessin botanique avec Dominique Guillon, illustratrice, à 15h
- montage d'un hôtel à insectes et de nichoirs avec Les Pimprenelles de 10h à 17h
- visites guidées des jardins historiques à 10h30, 14h15 et 16h15
- manœuvres des eaux des fontaines toutes les heures à partir de 11h
- visites guidées des intérieurs du château à 15h, 16h et 17h - Tarif : 5€
- stands d'information « À vos potagers, prêts, semez » du Centre de ressources de botanique appliquée de l'office de tourisme du Grésivaudan et du Parc naturel régional de Chartreuse
- balades en poneys dans l'Allée du château - Tarif : 3 €

bouts de laine et de fils colorés tricotés et cousus ensemble dit « Yarn bombing »,

- décoration et peinture de nos poubelles

- créations de grands totems à implanter dans nos rues pour un temps

- branches coupées pour jardins urbains

- marbrures à réaliser sur feuilles naturelles

- calligraphie sur la chaussée et les trottoirs

**Plus d'informations sur le site internet**  
[www.letouvet.com](http://www.letouvet.com)

## Appel aux dons

**Vous êtes une accro du tricot, vous avez des pelotes, des écharpes, des aiguilles ou des tricotins qui vous embarrassent ? Vous pouvez les déposer dans le bac prévu à cet effet à l'accueil de la mairie. Nous recherchons également des vieux pots de peinture acrylique, des cartons en bon état, des branches d'arbre.**



# Un nouveau rendez-vous dans les rues du Touvet qui mêle et entremêle la musique et le patrimoine



au cours d'une balade musicale autour du thème de l'eau. Organisée par la commune en partenariat avec l'École de cordes du Grésivaudan pour la partie musicale et Josiane Tassan pour la partie historique, **l'après midi du 11 juin** sera consacré à cette promenade reliant les bassins du village.

L'occasion de (re)découvrir ces éléments architecturaux de la commune et leur histoire, le tout agrémenté de musique classique joué par les musiciens de l'École de cordes.

L'itinéraire, en cours de définition, devrait à coup sûr ravir les oreilles et les yeux de tous. Arrêt incontournable déjà prévu au bassin jouxtant la maison Saint Jean.

**Rendez-vous à 14h30 Place de l'Église pour 1h30 de balade musicale.**

**Plus d'informations sur le site internet [www.letouvet.com](http://www.letouvet.com) courant du mois de mai.**



## Mouvement de vie, 11 et 12 juin Salon du bien être et du bien vivre

L'association « Mouvement de vie » organise la troisième édition de son salon du bien être et du bien vivre *Retrouver le mouvement de la vie*. Pendant deux jours, une vingtaine d'exposants - thérapeutes, restauration bio, niodanza et danse biodynamique, École des 4 saisons, Voyage solidaire au Maroc, ... - est présente à la salle du Bresson autour du thème *Aimer notre planète et ses habitants* pour vous proposer conférences, ateliers, échanges mais aussi, contes, massages...

Le coin de restauration - buvette bio devient lieu de rencontres et de partages autour d'une assiette ou d'une tasse de thé.

Venez nombreux participer à cette nouvelle édition de ce salon du bien être et du bien vivre. Un moment zen et de détente garanti.

**Entrée libre, samedi 11 juin de 14h à 18h et dimanche 12 juin de 10h à 17h à la salle du Bresson.**

**Pour toutes informations, contacter l'association Mouvement de vie, Tél. 06 88 41 21 19.**

## Créée en 1982, la Fête de la musique au Touvet c'est le 21 juin

pour écouter, swinguer ou participer. De 17h à minuit, la commune du Touvet ouvre une scène aux écoles de musique et à tous les groupes musicaux et de danse du Touvet ou du Grésivaudan qui le souhaitent. La Place de l'École se transforme le temps d'une soirée en salle de spectacle et musique. Et bonne humeur garantie !

Le nombre de places est limité alors inscrivez-vous vite pour faire partager votre passion avec les spectateurs.

**Pour plus d'informations et pour s'inscrire : 06 88 60 14 52.**



# La bibliothèque au Touvet, plus qu'un lieu de lecture...

**É**tablie dans l'ancienne gare de tram entièrement rénovée, ouverte le 6 novembre 2012, la bibliothèque municipale du Touvet attire un public nombreux et varié depuis son ouverture, bien au-delà de la commune.

Pendant les seize heures d'ouverture hebdomadaire, on y vient bien sûr pour emprunter des documents et participer aux animations proposées, mais aussi pour travailler, lire, confortablement installés dans les canapés, discuter entre amis dans le salon, regarder un DVD, attendre le bus.... Les bibliothécaires entendent dire que « c'est comme à la maison » !

C'est peut-être même mieux qu'à la maison avec 8 828 livres et livres CD, 970 revues et 33 abonnements, 116 textes enregistrés, 730 DVD, 2 liseuses, 2 tablettes. Les collections sont réparties pour que chacun y trouve son bonheur :

- les tout-petits, parents et professionnels de l'enfance grâce aux livres d'images pour les bébés lecteurs, à la documentation spécialisée
- les enfants avec des albums, des contes, des romans, des livres CD, des BD, des mangas, ...
- et pour tous, des romans, dont certains en gros caractères, des textes enregistrés, des BD et mangas, des livres et revues sur des sujets divers, de l'art au bricolage, en

passant par les sciences et l'actualité, des films, d'animation, des documentaires.

Pour répondre au mieux aux usagers, les collections sont régulièrement complétées, actualisées et renouvelées. Salariés et bénévoles de la bibliothèque sont attentifs aux attentes et aux demandes du public.

**La bibliothèque est un acteur de la vie culturelle locale** qui favorise les échanges entre les différents publics et participe aux événements de la commune : Macadam peinture, journées du patrimoine, Zumba rose, réunions publiques à thème comme « la culture des gens du voyage ». La bibliothèque s'associe aux manifestations nationales comme la semaine de la Francophonie et le Printemps des poètes.

Régulièrement, elle organise des rendez-vous autour du conte, de la lecture et de la découverte. On ne présente plus Bébés à la bib ou Êtes vous livres samedi ?. Des rendez-vous proposés mensuellement, permettant d'échanger autour de la lecture ou de familiariser les plus jeunes avec les livres.

Moins visible, en dehors des heures d'ouverture : la bibliothèque accueille des classes, les professionnelles

de la petite enfance, des associations, des résidents de la maison Saint Jean et des adultes handicapés du service d'accueil de jour de l'Afipaeim. En 2016 le portage des livres à domicile va être mis en place pour permettre aux personnes momentanément empêchées, à mobilité réduite, de bénéficier des services de la bibliothèque.

**C'est une bibliothèque en réseau** depuis janvier 2016, puisque la bibliothèque du Touvet fait partie du réseau des bibliothèques du Grésivaudan qui permet d'accéder aux collections de 7 bibliothèques : Crolles, Pontcharra, Saint Ismier, Le Versoud, Froges, Villard Bonnot, Saint Pierre d'Allevard et Le Touvet avec un site internet unique : [www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr](http://www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr). On peut y consulter son compte lecteur, accéder à des ressources numériques en ligne et réserver des documents.

## La bibliothèque municipale du Touvet en 2015 ce sont :

- 10 648 documents
- 1 225 inscrits actifs, dont 74 % sont Touvetains, soit 29 % de la population communale
- 26 700 prêts
- 131 séances d'accueil groupes et classes
- 895 participants aux 56 animations tout public proposées
- Budget d'acquisitions : 11 800 euros
- Budget d'animation : 1 800 euros

## Une bibliothèque numérique

Une connexion wifi sur place  
4 postes informatiques publics (internet et bureautique) et 2 tablettes  
À emporter chez soi 2 liseuses dotées de littérature classique téléchargée



### Nouveaux rendez-vous

- « Les p'tits numériques » : ateliers ludiques pour les enfants pendant les vacances scolaires
- « Les grands numériques » : pour découvrir les ressources d'internet et utiliser les nouveaux supports numériques

## En projet pour 2016

Des ateliers personnalisés pour apprendre l'informatique

La projection de films pour tous publics



## Ma ruche, je l'aime, je la déclare !

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruches est invitée à déclarer sa ou ses ruches pour gérer les problèmes sanitaires susceptible de survenir. Une lutte efficace est une lutte collective. Savoir où sont les ruches permet de prévenir les propriétaires en cas d'alerte sanitaire ou d'épandage...

Les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de rucher. Plus il y a de déclarants, plus la gestion des problèmes sanitaires est facile, et plus il y a d'aides !

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche, doivent déclarer leur(s) ruche(s) tous les ans, entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 29 février.

Il y a deux moyens de déclarer ses ruches :

- par internet sur le site : [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

- par courrier en retournant le document Cerfa N° 13995\*02 à votre GDS, 40 Avenue Marcelin Berthelot, 38033 Grenoble Cedex 2.

Merci pour les abeilles !

## Les enfants jardiniers du péri-éducatif

**A**près l'implantation de plusieurs nichoirs pour les oiseaux à la maison Saint Jean, les enfants de la classe de CE2 de Solenn Masure découvrent les « Simples », nom donné au Moyen Âge aux plantes médicinales. Au fil des séances, les enfants vont découvrir de façon ludique les plantes médicinales et aromatiques pour en faire ensuite des semis et des boutures. Ils vont planter du romarin, du thym, de la sauge, de la menthe, de la mélisse, de l'hysope, du basilic, du persil, de la lavande, du laurier-sauce et créer des « Jardins des simples »



dans les jardinières implantées devant les écoles et rue de la Charrière. Si la récolte est à la hauteur des leurs espérances, les enfants ramèneront des plantations chez eux pour faire découvrir à leurs parents l'utilisation de ces plantes parfois oubliées.

## Des éco-ateliers à succès



**U**n samedi par mois, les éco-ateliers du Touvet permettent à tous de fabriquer un bac à compost ou une mangeoire à oiseaux. Ce rendez-vous rencontre un joli succès depuis le mois de

septembre. L'action se poursuit : si vous avez des attentes ou des idées d'animations, n'hésitez pas à le dire lors des ateliers ou à donner l'information à l'accueil de la mairie .

Toutes les infos et documents sur les séances de l'année écoulée sont disponibles sur le site de la mairie, rubrique Vie municipale/ Projets et réalisations/Environnement. Cette première saison s'achève avec la fabrication d'un hôtel à insectes le samedi 4 juin à l'occasion de la journée éco-citoyenne.

Les éco-ateliers reprennent ensuite en septembre. Les dates à noter dès à présent :

- **samedi 17 septembre**, fabrication de bacs à compost,
- **samedi 15 octobre**, nichoirs pour les hirondelles,
- **samedi 19 novembre**, mangeoires pour les oiseaux (achat groupé de graines de tournesol possible, commande lors de l'atelier de septembre).

**Pour toute information, Tél. 04 76 92 34 34, courriel : [mairie@letouvet.com](mailto:mairie@letouvet.com).**

# Le broyat, l'allié des jardiniers, est un

matériau encore méconnu. Dans le jardin il peut être utilisé en paillage. Il offre plusieurs avantages comme de bloquer la lumière et donc de ralentir la pousse des herbes indésirables, de garder l'humidité et la température du sol permettant ainsi une économie d'arrosage de 30 % environ. Le broyat protège les sols contre l'érosion liée à la pluie, améliore la structure et la fertilité du sol en se transformant en humus à terme.

Le broyat se dépose en couche de 10 cm environ au pied d'arbres, d'arbustes, de haies, de petits fruitiers, de vivaces voire de fraisières, et met 6 à 12 mois pour se décomposer. Le broyat frais doit être déposé en surface, et non pas enfoui ou il aurait alors une action nuisible sur la croissance des



plantes. Il vaut donc mieux éviter la zone du potager où il pourrait être mélangé à la terre avant d'être totalement transformé en humus. Quand les « indésirables » reviennent, si leurs racines ont pris dans du broyat très meuble, il est très facile de s'en débarrasser.

Le broyat peut agrémenter votre tas de compost car, déposé en alternance avec vos déchets, il aère et structure le mélange.

Du broyat est mis à disposition des habitants par la Communauté de communes, à Gonce-

lin, le long de la voie ferrée en direction de Tencin.

Le principe est simple, il suffit de déposer coupes de haies et d'arbustes (pas de gazon) tous les jours d'avril à juin et de septembre à novembre sur un site ouvert.

Dans le même temps il est possible de repartir gratuitement avec le broyat déjà réalisé sur le site par les équipes du Grésivaudan.

**Plus d'informations :** <http://www.le-gresivaudan.fr/131-dechetteries-gresivaudan.htm>.

## Journée éco-citoyenne, le samedi 4 juin 2016



La journée éco-citoyenne fixée le samedi 4 juin s'inscrit dans la semaine du développement durable qui se déroule du 30 mai au 5 juin cette année. La 8<sup>e</sup> édition sera consacrée à la sensibilisation au développement durable. Au programme de la matinée, des éco-ateliers, dès 9h, pour découvrir les hôtels à insectes et soit en fabriquer un à emporter, soit participer à la réalisation d'un grand à planter au Touvet. Le conseil municipal des enfants sera présent pour fabriquer les panneaux permettant de poser leurs affiches contre les incivilités.

**Accès libre et gratuit, matériaux fournis.**

A 15h, tous les Touvetains sont attendus pour le traditionnel nettoyage de printemps, organisé en partenariat avec le conseil municipal d'enfants pour rendre notre village plus propre et encore plus agréable à vivre. La commune fournit les sacs poubelle, des gants et des gilets jaunes. Le matériel personnel des participants est bien sûr



bienvu pour ceux qui le souhaitent. Un goûter bio est offert à la mairie, aux participants à leur retour du nettoyage.

### Téléphones portables, ne les jetez pas, déposez-les à la mairie du 30 mai le 5 juin.

Pendant toute la semaine, vous pourrez également déposer vos téléphones portables, chargeurs compris dans la boîte prévue à cet effet à l'accueil de la mairie. Même cassés et avec des morceaux manquants, n'hésitez pas à les donner. Ils sont ensuite transmis à une association d'insertion, l'atelier DEEE de Solidura à Saint-Martin-d'Hères qui les répare ou les recycle dans le cas contraire.

**Plus d'informations sur le site internet [www.letouvet.com](http://www.letouvet.com) début mai.**



## Gens du voyage... un large public intéressé par le sujet



Les premiers mois de l'année ont permis de partager avec les Touvetains des moments de concertation et d'échange. Au mois de janvier, une réunion autour de la culture des gens du voyage a permis d'engager le débat après la diffusion d'un documentaire intitulé « Des poules et des grosses voitures », en présence de Lucy Marius et de son petit fils

Tony Paillex, membres de la communauté des gens du voyage. Un échange passionnant entre les habitants, les témoins, les élus de la commune et de la Communauté de communes s'est instauré autour du style de vie, de la culture, de l'acceptation, du respect, de la tolérance comme des aires d'accueil et des obligations des différentes collectivités territoriales.

### Ce fut l'occasion aussi de rappeler à chacun au Touvet et dans le territoire du Grésivaudan :

- le respect de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
- les obligations de la Communauté de Communes du Grésivaudan, au regard du

Schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui à ce jour ne sont pas respectées à l'échelle de notre intercommunalité, ce qui, au Touvet, ne permet pas au maire de solliciter le concours de la force publique lorsque des familles de gens du voyage viennent s'installer dans la commune,

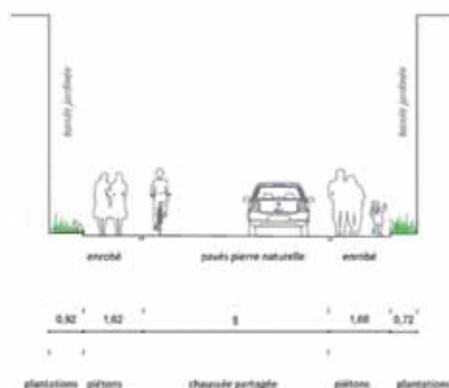
- les conséquences pour la commune obligée de

pratiquer un accueil régulier sur son territoire des gens du voyage hors de tout cadre, avec une moyenne de résidence de plus de 60 jours par an depuis 4 ans,

- la place que nous entendons faire à des concitoyens qui ont choisi un mode de vie contenant une part d'itinérance et qui ont autant de droits que chacun à faire valoir.

## Aménagement de la Grand Rue : des réunions publiques pour faire évoluer le projet

La concertation autour de l'aménagement de la Grand Rue a repris en ce début d'année. Ce sujet qui passionne la population depuis des années, tant cette rue a un caractère particulier. Artère principale de la commune, elle concentre l'essentiel du commerce de proximité, gère les déplacements tous modes confondus, de la voiture au piéton en passant par les bus et les cycles, accueille les écoliers et leurs parents, tout cela dans un espace étroit et compliqué à aménager... Les habitants, riverains, commerçants sont venus nombreux aux réunions proposées par la municipalité accompagnée du bureau d'études Relations urbaines, retenu dans le cadre de la consultation engagée en 2015. Cette concertation permet d'adapter au fil de



l'eau le projet pour répondre aux demandes diversifiées et parfois divergentes des différents utilisateurs de cet axe. Les travaux devraient commencer cet été. Pour en savoir plus, se reporter au dossier à la rubrique « dossier d'investissements 2016 » (NDLR).



# Une visite de quartier constructive à la Perrière

**D**ébut février, les élus ont rendu visite aux habitants du quartier de la Perrière. Une visite qui a permis d'aborder la question de l'éclairage public, celle des points d'apport volontaire pour les déchets ménagers et celle de futurs aménagements d'urbanisme.

Le quartier de la Perrière pourrait ainsi être équipé d'horloges astronomiques pour permettre l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin.

Les habitants ont alerté les élus sur leurs préoccupations concernant la circulation et

le stationnement autour de chez eux. Le compte rendu de cette visite est disponible sur le site internet [www.letouvet.com](http://www.letouvet.com) et a été transmis aux habitants. Ils seront également tenus informés de l'état d'avancement de leurs différentes demandes.



## Les jardins familiaux... un sujet traité par le Conseil des sages

**L**e Conseil des sages, instance de concertation, de réflexion et de proposition, est composé de 18 membres. Anciens élus, responsables d'associations et Touvetains de plus de 65 ans travaillent actuellement sur le projet de jardins familiaux envisagé au Touvet, autour de la salle du Bresson.

Lors de leur réunion du 4 janvier dernier, ils ont reçu Valérie Petex, 1<sup>ère</sup> adjointe à Froges, pour découvrir ce qu'il est possible de réaliser et de quelle manière. Ils ont

également reçu Agnès Rolin, adjointe à Montbonnot, pour poursuivre leurs auditions auprès de responsables ayant réalisé ce type de projet. Pour parfaire leur connaissance des jardins familiaux, une visite sera organisée dans une ou des communes voisines avant les vacances d'été.

À l'issue de tout ce travail de synthèse, un diagnostic et un avis issu de leurs échanges seront remis au Maire.



## Le Conseil municipal des enfants agit contre les déjections canines

Gênés par les incivilités quotidiennes auxquelles ils peuvent être confrontés dont les déjections canines qu'ils trouvent au coin des rues et lassés de marcher dedans, les enfants du Conseil municipal ont décidé d'agir. Accompagnés de Sylvie Large et de Christine Micheloni, ils travaillent depuis maintenant plusieurs semaines à la réalisation de pancartes pour inciter les propriétaires de chiens à ramasser les déjections de leurs animaux et respecter l'espace public.

Les visuels sont dessinés ; ils réfléchissent maintenant au support des affiches avec les élus qui se chargent des éco-ateliers afin de voir quelles solutions sont envisageables.



# CONSEIL MUNICIPAL



## INTERCOMMUNALITÉS

### **Avis sur le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (23/11/15)**

présentant la dissolution des huit syndicats intercommunaux exerçant dans le Grésivaudan les compétences « eau » et « assainissement » et sur la reprise de ces compétences par la Communauté de communes, ainsi que sur la dissolution de 11 autres syndicaux intercommunaux du Grésivaudan.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de la Communauté de communes du Grésivaudan (23/11/2015)**

à la suite du transfert de quatre nouveaux équipements à l'intercommunalité (médiathèques de Crolles et de Pontcharra, multi-accueil d'Alleverd et centre de loisirs des Adrets).

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **Mise en conformité des statuts de la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan (04/01/2016)**

suite à la loi dite « Nouvelle organisation territoriale de la République » (Notre) promulguée le 7 août 2015 qui définit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés de communes.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **Délégation de gestion des déversoirs d'orage au SADI (04/01/2016)**

situés rue des Routoires et rue de l'Ancien Tram.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## ENVIRONNEMENT

### **Projet de réalisation d'une microcentrale hydroélectrique d'une puissance inférieure à 4500 kW (23/11/2015)**

composée d'un barrage transversal à la rivière Isère avec la centrale située dans son prolongement. Approbation de principe.

*Délibération adoptée à la majorité avec 1 abstention.*

## URBANISME

### **Engagement d'une procédure d'expropriation pour permettre la réalisation de l'aménagement de la rue de la Grande Terre (23/11/2015)**

afin d'assurer un calibrage de la chaussée d'une largeur identique sur toute la longueur de la voirie et permettre la sécurité des circulations tant motorisées que piétonnes.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **Autorisation donnée au Maire de déposer des permis de construire (15/02/2016)**

concernant la réalisation d'un abri jeunes situé au complexe du Bresson et d'un abri pour les véhicules des services techniques.

*Délibérations adoptées à la majorité avec 2 oppositions.*

### **Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire (15/02/2016)**

pour la réalisation d'un local associatif pour le football.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **Acquisition d'une emprise sur les parcelles AE 124p et AE 125p (15/02/2016)**

en vue de l'élargissement du chemin de la Grande terre.

*Délibérations adoptées à l'unanimité.*

### **Projet urbain partenarial périmètre élargi (14/03/2016)**

pour répartir le montant de l'extension du réseau d'assainissement afin d'y raccorder des habitations, entre le pétitionnaire et les bénéficiaires de l'extension.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## PERSONNEL

### **Création d'un poste d'agent de maîtrise (23/11/2015)**

suite à la réussite d'un concours par un agent actuellement adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

# TRAVAUX

## **Demande de subventions (23/11/2015 - 04/01/2016)**

au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et au Conseil départemental de l'Isère au titre de la dotation territoriale pour réaliser de nouveaux locaux et vestiaires destinés prioritairement au Rugby club Touvet-Pontcharra, exemplaires sur le plan thermique et plus confortables d'usage.

*Délibérations adoptées à l'unanimité.*

## **Demande de subvention (23/11/2015)**

au Conseil départemental de l'Isère au titre de la dotation territoriale pour la réalisation de nouveaux locaux de stockage, plus sobres sur le plan énergétique, destinés au rangement du matériel de l'AS Grésivaudan et l'AS Touvet-Terrasse.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **Demande de subventions (23/11/2015 - 04/01/2016)**

au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et au Conseil départemental de l'Isère au titre de la dotation territoriale pour le réaménagement de la Route du Bresson pour améliorer la capacité et la sécurité de la route et pour aménager déplacements, stationnements et circulations, notamment piétonnes.

*Délibérations adoptées à l'unanimité.*

## **Demande de subvention (23/11/2015)**

au Conseil départemental de l'Isère au titre de la dotation territoriale pour la réalisation d'un « abri jeunes » ; celui-ci offrira aux grands adolescents et aux jeunes adultes de la commune et des alentours un lieu de rassemblement ouvert sur l'extérieur.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **Demande de subvention (23/11/2015)**

au Conseil départemental de l'Isère au titre de la Dotation territoriale pour la réalisation d'un abri pour les véhicules des services techniques.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **Redevance réglementée pour chantiers provisoires (04/01/2016)**

concernant l'occupation provisoire du domaine public communal pour des chantiers de travaux sur les réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz, est fixée au plafond selon le mode de calcul défini par le décret n°2015-334 du 25/03/2015.

*Délibération adoptée à la majorité avec 5 abstentions.*

## **Demande de subventions (15/02/2016)**

pour des travaux de sécurité et de multi-modalité de la Grande rue au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux auprès du Département de l'Isère au titre de la dotation territoriale pour un montant total estimatif des travaux de 800 000 €.

*Délibérations adoptées à la majorité avec 2 abstentions et 3 oppositions.*

## **Demande de subventions (14/03/2016)**

auprès du Département de l'Isère au titre de la dotation territoriale pour la réfection de la toiture de deux bâtiments de l'école élémentaire pour effectuer une remise en état de l'étanchéité du « crayon » et réhabiliter la couverture du bâtiment central et du clocheton.

*Délibérations adoptées à l'unanimité.*

# FINANCES

## **Budget principal**

### **Décision budgétaire modificative (04/01/2016)**

pour affecter les recettes de fonctionnement supplémentaires constatées au chapitre 74 (dotations, subventions et participations) pour un montant de 32 500€ aux chapitres 014 et 66 de la section de fonctionnement.

*Délibération adoptée à la majorité avec 5 abstentions*

## **Indemnités de conseil au trésorier municipal (15/02/2016)**

accordés au taux de 100 % sur un montant brut annuel de 927, 50€ soit un montant net de 886, 36 €.

*Délibération adoptée à la majorité avec 5 abstentions*

# ADMINISTRATION

## **Convention de déneigement avec le Conseil départemental de l'Isère (23/11/2015)**

pour les sections RD29, 29 C, 29 E et 29 F pour une période de 4 ans.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **Convention avec GRDF relative à l'hébergement d'un dispositif de télé-relève (04/01/2016)**

concernant l'occupation domaniale du dispositif de télé relève.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **Motion pour soutenir la reprise d'activité d'Ecopla et ses salariés (14/03/2016)**

*Motion adoptée à l'unanimité.*

# CULTURE

## **Demande de subventions au titre du petit patrimoine (15/02/2016)**

auprès de la Communauté de communes du Grésivaudan et du Conseil départemental de l'Isère pour la restauration d'un portail ancien et des enceintes constituées par des murs en pierres.

*Délibérations adoptées à l'unanimité.*

## **Adoption de la charte de fonctionnement du Pôle artistique et culturel (15/02/2016)**

qui permet d'assurer la bonne organisation de l'ensemble des activités qui pourront y être accueillies.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **Adoption de la convention Giboulivres 2016 (15/02/2016)**

projet visant à développer le goût de la lecture chez les enfants et les adolescents, à favoriser un travail de réflexion sur les écrits des auteurs jeunesse avec leur public, à accompagner un travail scolaire avec des classes de la maternelle au collège, à préparer les séances tous-publics avec d'autres structures associatives et communales des communes participantes.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

# EXPRESSIONS POLITIQUES

## Du groupe de la majorité ...

**L**e Conseil municipal a adopté le budget 2016 de la commune le 14 mars dernier. Un budget élaboré et voté dans un contexte que tout le monde décrit comme difficile pour les collectivités locales. Face à la crise économique et sociale, face à la baisse des ressources publiques, notre rôle d'élus municipaux est d'être à la fois vertueux, imaginatifs et volontaires.

Etre vertueux, c'est refuser les solutions de facilité. C'est refuser d'augmenter les impôts ou les tarifs tout en maintenant la qualité des services proposés aux habitants de la commune. C'est aussi respecter nos promesses : comme nous nous y étions engagés, les taux communaux des impôts n'ont pas augmenté depuis 2008.

Etre imaginatifs, c'est travailler à réduire les dépenses de fonctionnement de la commune, c'est renégocier des contrats, c'est

aller chercher des subventions pour financer les investissements nécessaires pour conforter notre qualité de vie et développer notre village.

Etre volontaires, c'est d'abord préparer l'avenir en mobilisant plus de 50 % du personnel municipal dans le secteur de l'enfance, de la jeunesse et de l'accompagnement scolaire. C'est aussi entretenir, réhabiliter ou reconstruire le patrimoine de la commune pour de meilleures conditions d'accueil ou de pratiques culturelles et sportives. C'est enfin poursuivre l'aménagement de la zone d'activité ou soutenir le commerce au cœur de la commune pour assurer le maintien de l'emploi au Touvet.

Loin des polémiques, c'est au quotidien avec chacune et chacun d'entre vous que nous vivons notre mandat de conseillers municipaux.



## ... Aux élus de l'opposition

**R**enforcer la participation des habitants .... Tout un programme !!!!  
Madame le Maire sait faire dans la rhétorique, mais dans la pratique, où en sommes-nous vraiment ?

### Des choix d'investissement non débattus

Deuxième débat d'orientations budgétaires (DOB) en février dernier : un document support distribué à la dernière minute, une longue présentation du contexte financier, une estimation des résultats et des priorités 2016. Pour finir, une liste d'investissements non chiffrés dans le détail.

Avons-nous débattu ? C'est-à-dire, avons-nous examiné ensemble les aspects contradictoires des choix présentés ? Non.

Il est logique que l'équipe municipale majoritaire tienne à suivre la ligne de son programme électoral. Mais pourquoi se priver d'un débat qui permettrait d'aller au fond des sujets, ou de disposer de variantes ?

Cette rigidité comportementale ne nous semble pas en phase avec l'évolution actuelle de la société.

### Des projets validés sans concertation

Des commissions extra-municipales à caractère consultatif ont été mises en place. Pourtant, la commission urbanisme n'a pas vu passer les principaux postes d'investissements 2016 :

- Travaux de la Grande rue (800 000€)
- Accès à la salle du Bresson (175 000€)

- Vestiaires du Rugby (400 000€)

Aucune esquisse présentée, aucune mise en perspective avec la suite des travaux de la Grande rue, aucune consultation de l'ensemble des associations utilisatrices du complexe du Bresson.

De même pour la commission environnement : une pré-étude pour la faisabilité d'une microcentrale sur l'Isère a surgi en conseil municipal, mais n'a pas été exposée en commission.

### Des demandes rejetées

Nous avons plusieurs fois demandé à ce que des sujets importants pour les habitants du Touvet soient débattus. Fin de non-recevoir.

Notre dernière demande concernait les gens du voyage : organisation d'un débat en conseil municipal en vue d'un référendum local. Refus notifié par écrit.

C'est donc cela la méthode de dialogue éprouvée.

### Vincent Charpentier, Conseiller municipal

N.B. Les échanges de courrier sont à votre disposition sur simple demande :  
vincent.charpentier@letouvet.com



# TRAVAUX

## Au Bresson, l'accès à la RD1090

a été neutralisé définitivement cet hiver par le Conseil départemental pour des raisons de sécurité. Les aménagements se poursuivent avec un début des travaux pour construire de nouveaux locaux pour le rugby et le foot, aménager des jardins familiaux et repenser les voiries et les parkings.



## Quoi de neuf du côté du Pont de la Buissière ?

Ce pont de 120m de long composé de 5 arches, construit entre 1870 et 1890, élargi en 1940-1941, s'est affaissé en mai 2013. À l'issue de travaux de confortement, le pont a été fermé. La construction d'un nouvel ouvrage a été décidée : une première estimation s'élève à 4,5 millions d'euros hors taxes.

## La niche de la rue de Carcet

a subi pour la troisième fois un vol de petit patrimoine. La nouvelle statuette a été scellée par les services techniques au mois de février.



## Le jardin réservé aux tout-petits,

à proximité du Pôle artistique. Il est clos et doté d'un portillon pour que les tout-petits puissent à nouveau y jouer en toute sécurité, sous la surveillance de leur assistante maternelle. La plantation d'un arbre et l'installation de parasol doivent permettre de préparer l'arrivée des beaux jours.



## Le stationnement le long des marches de l'église

est doté d'un garde-corps pour faciliter la sortie piétonne sur le côté, par le petit escalier, lors de cérémonies et d'événements connaissant une grande affluence.



L'économie locale du Touvet se porte bien : le développement des commerces, des services et des entreprises tant en centre bourg que dans la ZA du Bresson en témoigne. Jusqu'à aujourd'hui, la municipalité pouvait organiser ses espaces de développement et attirer de nouvelles activités économiques dans la commune. À compter de 2017, la loi Notre, adoptée le 7 août 2015 transfère à l'intercommunalité du Grésivaudan la compétence des zones économiques et le développement n'appartiendra plus à la commune. Une nouvelle forme de coopération sera dès lors à imaginer et à instaurer entre les deux collectivités pour que le développement de la zone économique se poursuive avec la même vitalité.

Pour l'heure, petit retour vers ces nouveaux entrepreneurs qui se sont installés au Touvet.

## Dans le centre bourg

### Nat tatoo ink

Un salon de tatouage a ouvert sur la commune en fin d'année dernière. Nathanaël vous accueille dans sa boutique située au 812, Grande Rue du mardi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h à 19h, et le samedi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 19h.

**Nat tatoo ink - 812, Grande rue**

**Tél. 06 62 78 76 03.**



### Vertige floral, une nouvelle fleuriste

La Saint-Valentin rimait avec ouverture de la nouvelle enseigne d'une fleuriste au Touvet. Roxane Mestrel a en effet repris le magasin et propose du mardi au samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche de 10h à 12h un large choix de bouquets, fleurs et autres

compositions. Elle peut également répondre à vos commandes pour des baptêmes, des mariages ou toute autre occasion.

**Vertige Floral - rue de la Priola**

**Tél. 06 79 87 89 03.**



## A la Frette

### Un coiffeur sur la RD90 : Lex-ly esprit coiffure

Un nouveau salon de coiffure a ouvert ses portes sur la RD90 (en direction de La Terrasse). Yonni Stefani et sa femme vous accueillent sans rendez-vous et sans interruption du mardi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 8h à 17h. Un retour aux sources pour ce coiffeur qui a longtemps exercé dans la vallée.

Le salon vous propose coupes, couleurs, réalisation de coiffures et chignons...

**Lex-ly esprit coiffure - Résidence Grésivaudan - Tél. 04 76 90 36 34.**



## Dans la zone artisanale du Bresson

### Stock italia

Un petit supermarché de produits alimentaires italiens vous accueille au Centre commercial des Grandes Terres (rue des Corvées). Envie de retrouver les saveurs d'Italie pour voyager en cuisine, n'hésitez pas à aller découvrir ce nouveau magasin ouvert le lundi de 15h à 19h et du mardi au samedi de 9h à 13h et de 15h à 19h.

**Stock italia - Centre commercial des Grandes Terres (rue des Corvées)**

**Tél. 04 56 17 68 82.**





## Weline shop, une boutique pour les gourmands

Céline Spinace a ouvert une boutique Weline shop spécialisée dans le cake design. Spécialiste de l'événementiel gourmand, cette entreprise artisanale mêle la passion de la pâtisserie et du cake design (l'art de la décoration de gâteaux). Elle réalise de savoureux gâteaux et pièces montées pour vos événements et propose également de nombreux ateliers à thème pour découvrir ou se perfectionner aux

techniques de la décoration de gâteau. Venez découvrir l'univers de Weline shop le mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h et le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 14h à 18h.

**Weline shop - ZA Le Bresson - 320, Rue du Prépointin**  
**Tél. 09 54 76 79 62, [contact@weline-shop.fr](mailto:contact@weline-shop.fr), <http://www.weline-shop.fr>.**

## Ramon'Alpes, un nouveau local dans la ZA du Bresson

Teddy Fraiche, ramoneur de formation, s'est

installé rue de Prépointin. Son entreprise propose l'installation de poêles à bois et granulés, la réalisation de ramonage, la pose de conduits de fumée et des diagnostics d'installation. Ouvert mercredi et vendredi après midi vendredi après midi de 14h à 18h30 et samedi matin de 9h à 12h ou sur rendez-vous.

**Ramon'Alpes, 318, rue de Prépointin**  
**Tél. 06 50 81 36 37, [ramonalpes@gmail.com](mailto:ramonalpes@gmail.com), [www.ramon-alpes.fr](http://www.ramon-alpes.fr).**

## Entreprise Gillieux Philippe

Une nouvelle entreprise de terrassement et de travaux publics (VRD, viabilisation ...) qui a installé son entreprise au Touvet. Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

**EGP - 460 route du Bresson**  
**Tél. 06 85 22 62 19**



# ETAT CIVIL

## Décès

Le 14 janvier 2016	<b>Hélène FIAT</b>
Le 5 février 2016	<b>Joseph NICOLLET</b>
Le 8 février 2016	<b>Georgette GIRARD</b>
Le 21 février 2016	<b>Marie Lucie BEC veuve DUSSOLLIET</b>
Le 8 mars 2016	<b>Sylvaine SAFFY</b>
Le 24 mars 2016	<b>Raymonde SELLA</b>
Le 4 avril 2016	<b>Georgette GOUGIS veuve MEURISSE</b>

## Naissances

Le 26 décembre 2015	<b>Havaiki CABOS</b>
Le 28 décembre 2015	<b>Milo ROBERT</b>
Le 8 février 2016	<b>Gabriel ROYAN</b>
Le 9 février 2016	<b>Kayla RONI</b>
Le 29 février 2016	<b>Doryan MERZARIO</b>
Le 7 mars 2016	<b>Maxence BERTHON DELLAROVERE</b>
Le 9 mars 2016	<b>Lény CINQUIN</b>
Le 1 <sup>er</sup> avril 2016	<b>Lilie SCHMITT DUPUY</b>

## Mariages

Le 19 décembre 2015	<b>Laurent MONIN et Marie MINERVE</b>
Le 9 janvier 2016	<b>Paul LAMOTTE et Emilie EISELE</b>

## “ La maison Giroud ”



**A**u cœur du quartier de la gare, entre le collège et la bibliothèque, on aperçoit de très loin la « maison Giroud », actuellement occupée par le Trésor Public. Sa destination initiale explique sa hauteur, saisissante encore aujourd'hui. Son propriétaire, Henri Giroud, installe en 1926 à cet endroit son entreprise de transports et d'autobus. Le rez-de-chaussée de la bâtisse accueille un immense garage avec trappe de visite des véhicules, bureau,

cave et buanderie. L'étage, composé de six grandes pièces, est réservé à la vie privée des Giroud, liant le quotidien de la famille et de l'entreprise. Les échafaudages, impressionnants et interminables lors de la construction, lui valent d'être affublée du surnom de « château branlant » par les enfants du village !

En 1996, la municipalité achète la maison et le grand jardin attenant pour la somme de 825 000 francs. Elle y loge les services techniques au rez-de-

chaussée et des associations à l'étage.

En 2001, à l'issue de travaux de sécurisation et de l'installation d'un ascenseur extérieur, la Trésorerie quitte le bâtiment de l'actuelle Maison des associations et s'y installe. En 2009, les services techniques abandonnent le rez-de-chaussée au profit de stockage de matériel pour le Comité des fêtes et le Sou des écoles.

La fermeture de la trésorerie de Goncelin et la réorganisation annoncée des trésoreries du territoire suscitent de nouveaux besoins. D'autres aménagements se profilent à horizon 2016 dans le bâtiment...

Merci à la « collecte » de mémoire de Josiane Tassan

### “ Sa destination explique sa hauteur saisissante. ”

## Le mot d'Eliette Le Coz, Trésorière du Touvet, «résidente» de la maison Giroud

**E**n poste depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, Eliette Le Coz, trouve ces « locaux agréables, même si pas très fonctionnels puisque nous sommes en surnombre par rapport à la surface ». L'arrivée du personnel de Goncelin

s'est faite au mieux avec quelques réaménagements pour investir les lieux et accueillir les personnes supplémentaires. « Ainsi,

mon adjoint et moi avons changé de bureau mais l'intégration s'est très bien passée ; nous avons absorbé la totalité de l'effectif, nous sommes passés de 10 à 14 dans les mêmes locaux, d'où la sensation d'être un peu entassés ». À la question des évolutions à venir, Eliette Le Coz nous répond « qu'en



vue d'une restructuration du réseau des trésoreries du Grésivaudan, la collectivité va mettre à notre disposition des locaux plus grands l'an

prochain. La continuation logique, après la mise aux normes de l'ascenseur qui est un vrai plus pour nous et les usagers. Nous réfléchissons actuellement aux aménagements futurs pour améliorer au maximum l'existant. »